Conseil du 4e arrondissement

26 JANVIER 2015

PROCES VERBAL

APPLICATION DU STATUT DE PARIS

<u>II^e PARTIE. LIVRE V, TITRE I. CHAPITRES I ET II DU CODE GÉNÉRAL DES</u> COLLECTIVITÉS

PREMIERE RÉUNION DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Le vingt-six janvier deux mille quinze à dix-neuf heures, les membres du Conseil du 4e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle des mariages de la mairie du 4^e, sur la convocation en date du 20 janvier deux mille quinze qui leur a été adressée par Monsieur le Maire du 4^e arrondissement de Paris et affichée à la porte de la mairie ce même jour, conformément aux dispositions du Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-10, L.2121-12 et R2121-7.

Étaient présents: Marianne de CHAMBRUN, Corinne FAUGERON, Christophe Girard, Julien LANDEL, Anne LEBRETON, Boniface N'CHO, Vincent ROGER, Pacôme RUPIN, Karen TAÏEB, Ariel WEIL, Martine WEILL-RAYNAL, Evelyne ZARKA.

Absents: Néant

Absents ayant donné pouvoir : Néant

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de douze membres.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement, à 19 heures.

Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement

Bonsoir, Mesdames et Messieurs.

Ce Conseil d'arrondissement de début d'année comporte peu de délibérations mais nous avons néanmoins à examiner des sujets qui ont, bien sûr, de l'importance, un certain nombre de vœux, des communications, et des questions auxquelles nous apporterons des réponses.

0420150001

Désignation du secrétaire de séance.

Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement

Nous avons atteint le quorum et je propose qu'Ariel WEIL assume la fonction de secrétaire de séance, s'il n'y a pas d'opposition : Monsieur WEIL est donc secrétaire de séance à l'unanimité.

Je vais commencer par une communication qui ne va pas vous surprendre, concernant les événements qui se sont produits. Nous avions bien évidemment décidé d'observer une minute de silence sur la place Baudoyer en présence d'ailleurs de la Direction de la Prévention de la Ville de Paris qui siège dans la caserne Napoléon. Nous avons tenu les drapeaux en berne jusqu'à il y a encore deux jours.

Je souhaite profiter de ce premier Conseil d'arrondissement de l'année pour revenir sur les mesures de sécurité qui ont été prises à la suite des attentats survenus il y a deux semaines: je suis conscient du sentiment d'insécurité et des craintes que ces tragiques événements ont instillés en chacun de nous. Tout a été mis en œuvre depuis ces attentats pour assurer la sécurité des habitantes et des habitants de l'arrondissement, et en particulier des bâtiments concernés de la communauté juive.

Le ministre de l'Intérieur, monsieur CAZENEUVE, la Maire de Paris, madame HIDALGO, et moi-même, nous sommes rendus ensemble dans le 4ème arrondissement, le mardi 13 janvier pour superviser les zones de sécurité mises en place et les expliquer aux habitants du quartier du Pletzl.

Nous avons notamment passé un long moment dans l'école de la rue Pavée ; ce fut un moment fort, car il s'agit d'une école qui ne s'ouvre pas volontiers aux visiteurs extérieurs, à ceux qui enseignent et ceux qui apprennent, et ils ont souhaité nous accueillir: les enfants avaient tous des petits drapeaux français qu'ils agitaient, et deux enfants ont lu des poèmes. Les rabbins étant intervenus dans les différentes classes – des plus petites, des moyennes, et des plus âgées – ont souhaité rappeler combien leur attachement était grand à la République, à la devise de la République, et combien la République était présente pour les protéger chacune et chacun. Je dois dire que ce moment a ensuite eu, me semble-t-il, une bonne conséquence : en effet, jusque-là, nous n'échangions pas facilement avec certains responsables de la rue Pavée et avec les autorités en général: ils considéraient que chacun avait ses responsabilités, et nous n'avions pas forcément de moments d'échange souhaités. Dorénavant, nos échanges sont quotidiens et réguliers: une sorte d'ouverture s'est produite, et cela était évidemment tout à fait souhaitable dans des moments de difficultés comme nous en avons connus, moments qui, nous l'espérons, sont maintenant terminés.

Concrètement, le plan Vigipirate, activé au niveau "Alerte Attentat", impose une vigilance renforcée autour des établissements qui accueillent du public, en particulier les écoles, les

crèches, et les institutions publiques. Nous bénéficions d'une présence fixe militaire 24 heures sur 24 devant les écoles confessionnelles et devant les synagogues aux heures d'ouverture. La sécurité des lieux confessionnels étant assurée, des patrouilles de police du 4^{eme} arrondissement circulent dans le quartier 24 heures sur 24, notamment entre la rue des Tournelles, et la rue du Bourg Tibourg. J'ai demandé au commissaire du 4eme arrondissement, monsieur MOYSE, que ses patrouilles mobiles renforcent leur présence aux abords des écoles publiques situées à proximité des édifices cultuels: les écoles Vosges, Tournelle et Hospitalière Saint-Gervais, aux heures des entrées et sorties des enfants. Nous avons averti les directions des écoles, ainsi que les délégués de parents. Ces militaires ont été mobilisés dans un temps record suite aux attentats: j'ai pris l'initiative d'accueillir en mairie, dans la salle Jean Mouly, 43 hommes et femmes appartenant au 40^{eme} régiment de transmissions de Thionville, dans la Moselle, afin de faciliter leur hébergement, et leur présence dans l'arrondissement. Je me réjouis, si vous m'accordez ce terme dans des moments aussi graves et sérieux, que la présence des militaires dans l'arrondissement ait été bien accueillie par les habitants, et qu'une solidarité se soit mise en place pour leur apporter une série de petites attentions de bienvenue.

Après toutes ces mesures, la vigilance est toujours de mise, et votre sécurité est assurée. Dans ce cadre, il a été décidé, en concertation avec le rectorat, d'autoriser à nouveau les sorties scolaires à partir de cette semaine: les déplacements, les excursions, les sorties culturelles, les voyages en France et à l'étranger. Les événements au sein des établissements sont à nouveau autorisés.

Je tiens également à remercier tous les élus. En effet, j'ai échangé avec chacun d'entre vous, une solidarité s'est manifestée, et l'esprit de responsabilité a émergé immédiatement. Je voudrais également remercier mon cabinet qui n'a pas compté son temps et ses heures, sachant que nous avons parfois passé quelques nuits blanches ensemble. Je remercie la Direction des Services en la personne de monsieur PERRET, de ses adjoints, et toute l'équipe de la mairie, pour avoir su organiser au pied levé l'accueil des militaires, et avoir su le faire avec une bonne humeur et un professionnalisme très important dans ces moments-là.

Voilà je me devais de vous donner ces explications et de vous résumer la situation. Passons à l'ordre du jour, si vous le voulez bien. Je donne la parole à Vincent Roger.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France Oui, Monsieur le Maire.

Je crois que nous tous, autant que nous sommes, en tant qu'élus, citoyens et parents, nous avons vécu ces événements avec gravité, comme citoyen avec tristesse et comme parents avec angoisse, notamment dans cet arrondissement et plus précisément dans le quartier que vous venez d'évoquer.

D'une part, je pense que nous pouvons être fiers de notre pays, car nous étions tous présents ce 11 janvier dans les rues de Paris pour manifester notre amour de la vie, notre passion pour la République et notre amour également pour notre pays. Je dois dire que je n'ai strictement rien à reprocher et je tiens même à faire part de mes félicitations, à la fois au Président de la République, ainsi qu'au chef du gouvernement. Je dois dire que, malgré les débats qui peuvent nous opposer, monsieur le Maire, vous avez été digne de votre fonction en cette période, puisque vous avez eu la délicatesse de m'appeler pour que nous échangions; vous m'avez informé de ce qui se passait au cœur du Pletzl : en tant qu'habitant de ce quartier – j'habite rue des Rosiers – j'estime que les mesures qui ont été prises vont dans le bon sens. J'observe, avec une certaine joie, des militaires salués le matin par des enfants arborant des sourires. Après la période que nous venons de vivre, nous pouvons

nous dire que notre République a continué de vivre, et que les choses vont dans le bon sens.

Malgré tout, nous devons nous interroger en tant que citoyens et élus; bien évidemment je pense que ma famille politique a été exemplaire comme l'ensemble des familles politiques. On devait dans l'union nationale, mais cela ne doit pas nous empêcher maintenant de nous poser des questions, par rapport à notre volonté de vivre ensemble, par rapport au pacte républicain, et chacun, au sein de sa famille politique, doit contribuer à ce débat.

Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement

Merci beaucoup. Alors nous reprenons le cours de la vie, en effet, la richesse des débats et des opinions, sur la vie locale et quotidienne de notre arrondissement dans Paris.

0420150003

Délégation du Conseil d'arrondissement du 4e arrondissement au Maire du 4e arrondissement à l'effet de signer les conventions suivantes : Autoriser l'installation du bureau de l'Office du Mouvement Sportif du 4e arrondissement dans le local du bâtiment situé 15/17 rue des Barres 75004 PARIS.

Pacôme RUPIN, Adjoint au Maire

Merci, monsieur le Maire. Effectivement, l'Office du Mouvement Sportif, l'OMS, est une association que nous ne présentons plus: elle est essentielle dans la promotion et la pratique du sport au sein de notre arrondissement. Dans le cadre de la convention entre la Mairie du 4^{eme} et l'OMS, cette dernière a disposé d'un local gratuit et permanent au premier étage de la mairie.

Afin de pouvoir réaliser des travaux de réaménagement au sein de notre mairie, il a été demandé à l'OMS de libérer le local au 1^{er} janvier 2015. Le Maire a proposé une solution alternative à l'OMS, car nous sommes tous conscients de l'importance pour cette association, de disposer d'un local pour remplir au mieux sa mission, notamment en matière de gestion administrative.

Le local qui est proposé à l'OMS est situé au 15/17 rue des Barres, et il sera partagé avec l'Association de la rue des Barres. Celle-ci propose – et nous sommes plusieurs à le saluer ici – une aide à la santé mentale: ils assurent leur permanence deux fois par semaine, le mardi et le vendredi, de 14h00 à 16h00. Par conséquent, l'OMS pourra disposer de ce local le reste du temps.

L'OMS ayant parfois des besoins de stockage, le sous-sol de ce local est aussi mis à disposition de l'association.

Je vous demande donc de bien vouloir délibérer au sujet de la délégation du Conseil d'arrondissement au Maire du 4^{eme} arrondissement, à l'effet de signer l'autorisation de cette installation.

Je vous remercie.

Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement Monsieur ROGER ?

Monsieur Roock :

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Oui, monsieur le Maire. Je suis totalement d'accord avec vous, nous ne présentons plus cette association : elle est vivante, dynamique, elle marque depuis longtemps la pratique du sport dans l'arrondissement. Dieu sait combien je suis sévère en matière de structures ad hoc et d'équipements au sein de notre arrondissement pour la pratique sportive, mais

comme je vous l'avais exprimé, j'étais très inquiet concernant l'avenir de cette association en termes d'équipements: elle nécessitait tout simplement un bureau, un ordinateur et elle avait besoin de pouvoir stocker son matériel – pour l'organisation des Foulées du Marais par exemple – et je suis très satisfait qu'une solution ait été trouvée.

Je suis ravi également que la proposition de départ ait été rejetée: celle-ci consistait, selon un courrier de l'ancienne Directrice Générale des Services en date du 16 mai, à proposer une boîte postale à monsieur MERCIER, au sein de la Maison des Associations. Comme je vous l'avais dit à l'époque, ceci me paraissait être une aberration.

Depuis, une solution a été trouvée, un dialogue a été établi et, visiblement, tout le monde est satisfait. Il n'y a donc aucune raison que l'opposition ne le soit pas.

Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement

Je mets au vote cette délibération. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

0420150002

Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2014.

Je ne vous ai pas présenté l'approbation du procès-verbal du 4 décembre dernier.

Y a-t-il une opposition? Qui est pour? Le procès-verbal est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement

Revenons maintenant à la délibération précédemment présentée.

Je vous signale que concernant les conventions d'occupation, pour le régiment de Thionville par exemple, j'ai dû signer également une convention d'occupation de la mairie. C'est donc le même type de convention qui est nécessaire : c'est le droit et, au-delà des rythmes politiques et des échéances, cela protège les associations dans l'exercice de leurs activités.

Ensuite, la deuxième association nommée ADEQUAT sera présentée par madame LEBRETON.

0420150003

Délégation du Conseil d'arrondissement du 4^{ème} arrondissement au Maire du 4^{ème} arrondissement à l'effet de signer les conventions suivantes : permettre à l'association ADEQUAT d'utiliser la salle du Pôle Senior située au premier étage de la mairie, le lundi après-midi.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Il s'agit d'une délibération pour permettre à l'association ADEQUAT d'utiliser la salle du Pôle Senior située au premier étage de la mairie le lundi après-midi.

ADEQUAT est une association très active et ancienne dans l'arrondissement; elle est composée de joueurs de bridge confirmés et elle se réunit tous les lundis après-midi à la mairie dans la salle du Pôle Senior au premier étage.

Avant le 1^{er} janvier 2015, l'association organisait ses parties de cartes les lundis, dans la salle polyvalente du quatrième étage de la mairie. Cependant, pour des raisons de sécurité, et pour le plus grand confort des activités de l'association, le maire a choisi de les installer au

Pôle Senior où ils bénéficient maintenant d'une salle très agréable avec coin cuisine, fenêtres etc. Les membres de l'association peuvent donc jouer tout en se restaurant.

Certains membres ne sont pas très jeunes, et il était donc préférable de les rapprocher d'une évacuation de la mairie plus proche du rez-de-chaussée en cas d'incendie, avec de surcroît un gain de confort, comme je l'ai déjà dit.

Je vous demande par conséquent de voter cette délibération.

J'ajoute qu'il s'agit d'une association 100% "quatrième" et qu'elle créé du lien social depuis très longtemps.

Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement

Très bien. Merci pour ces précisions, madame LEBRETON. S'il n'y a pas d'intervention particulière, nous allons passer au vote.

Qui est pour? Unanimité. Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité

2015DAC71 (Direction des Affaires Culturelles).

Renouvellement à la SAS Des Mots et des Arts de la convention d'occupation temporaire du domaine public.

Ariel WEIL. Conseiller d'arrondissement

Merci. Nous allons rester dans le thème des conventions d'occupation temporaire, en l'occurrence du domaine public, mais nous allons quitter la mairie au profit de la tour Saint-Jacques. Vous la connaissez tous.

La délibération porte sur le renouvellement de la convention d'exploitation auprès de la SAS Des mots et des Arts. Cette convention vise à faire visiter la tour Saint-Jacques. Comme vous le savez, elle a été magnifiquement restaurée et nous pouvons dorénavant la visiter – étant un monument très fragile, seules les visites en groupes réduits sont possibles.

Cette SAS Des mots et des Arts s'occupe également d'autres monuments; elle avait déjà obtenu cette convention, et avait été désignée au terme d'un appel à projets en 2014 pour s'occuper exclusivement de l'organisation de la visite de la tour Saint-Jacques. Son bilan en 2014 est positif puisqu'elle a obtenu en moyenne de satisfaction la note de 4,5/5 de la part des visiteurs.

Par conséquent, je vous propose tout naturellement de renouveler cette convention d'occupation du domaine public pour 2015 et 2016.

Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement

Madame WEILL-RAYNAL.

Martine WEILL-RAYNAL, Conseillère d'arrondissement

Nous voterons cette délibération. Cependant, j'ai bien compris que cette tour était très fragile, et j'ai moi-même tenté de m'inscrire à plusieurs reprises afin de faire une visite : je dois vous avouer que ce fut très compliqué, les délais étant très longs et les horaires ne correspondant pas toujours à notre emploi du temps. Donc, en effet, lorsque nous souhaitons nous y rendre à plusieurs, ce n'est vraiment pas simple. Je me suis alors demandé s'il n'existait pas une manière de conserver des petits quotas pour s'inscrire à la dernière minute. Je vis dans le 4^{eme} arrondissement depuis que je suis née et j'ai toujours rêvé de visiter la Tour Saint-Jacques. Je reconnais ne pas avoir un emploi du temps très

simple, mais comme l'a fait remarquer monsieur WEIL, il est très compliqué de visiter cette tour.

Il existe sans doute un indice de satisfaction pour les gens l'ayant vue mais, pour les autres, ce n'est pas évident. Je ne sais pas si certains d'entre vous ont essayé?

Toutefois, je reconnais ne pas avoir tenté d'appeler à longueur de journée : je persévèrerai.

Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement

Ce que je vous propose c'est peut-être de vous y aider dans la mesure du possible ! Nous pourrions essayer d'organiser une visite en petit groupe d'élus : cela peut être fort sympathique.

Ariel WEIL, Conseiller d'arrondissement

Je souhaite juste préciser qu'il faut s'inscrire en début de semaine *via* Internet. Il y a plus de 2000 connexions et la Tour est donc peut-être victime de son succès. Il s'agit, en principe, d'un mode d'inscription égalitaire, puisque cela se fait par Internet.

Martine WEILL-RAYNAL, Conseillère d'arrondissement

J'ai pourtant bien fait les choses; j'ai essayé de m'inscrire *via* le site Internet, mais j'espère que l'occasion de la visiter se présentera dans les prochaines années.

Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement

J'espère que cette occasion se présentera avant ! Mais il est vrai qu'il existe une limitation d'un point de vue "sécurité".

En tout cas, j'espère que vous pourrez la visiter rapidement.

Nous allons donc voter cette délibération. Qui est pour? Elle est adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015DAC98 (Direction des Affaires Culturelles). Subvention (100.000 euros) et convention avec le Mémorial de la Shoah (4°).

Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement

Inutile de rappeler à chacun de nous l'importance de l'existence du Mémorial de la Shoah dans cet arrondissement, puisqu'il avait été imaginé, voulu et installé dès 1953.

En effet, au lendemain de la guerre, il était important que les crimes et l'horreur soient compris, répertoriés, analysés et étudiés et que le travail de transmission de mémoire soit fait de façon pédagogique, importante et régulière.

Alors, vous savez que demain, nous serons le 27 janvier, il s'agit du 70^{ème} anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz et, bien évidemment, pendant toute la semaine et au-delà, le Mémorial de la Shoah sera très mobilisé à cette occasion. Je nous encourage d'ailleurs à y emmener celles et ceux qui ne connaissent pas toujours très bien le travail nécessaire qui est réalisé. Les générations de la libération des camps dont, bien évidemment, les survivants, et ils sont de moins en moins nombreux; madame HIDALGO remettra d'ailleurs la médaille Grand Vermeil de la Ville de Paris aux rescapés qui seront présents demain, à l'Hôtel de Ville, en fin de matinée. Je donne la parole à monsieur LANDEL.

Julien LANDEL, Premier adjoint au Maire

Merci, monsieur le Maire, bonsoir à tous. Cette délibération évidemment importante est une reconduction annuelle puisque, chaque année, nous votons cette subvention de 200 000 euros. Il s'agit présentement d'une subvention de 100 000 euros, un premier acompte ayant déjà été versé en décembre 2014.

Cette délibération est importante à double titre car effectivement, comme le disait monsieur le Maire, nous sommes dans une année de commémoration, car nous allons célébrer le 70ème anniversaire. Permettez-moi d'être un peu tatillon historiquement, mais nous ne parlons pas - en tout cas, chez les historiens - de "libération des camps", qui est l'expression consacrée présente ici et là, mais "d'ouverture des camps" - cette ouverture n'ayant pas fait l'objet d'un but de guerre ou d'un but militaire. Donc, nous parlons plutôt d' « ouverture » des camps, et c'est justement tout le travail qui est fait au Mémorial depuis sa création. En effet, son origine a pour idée de faire vivre pas uniquement le devoir de mémoire, mais plutôt le devoir d'histoire : ce lieu conserve plus de 34 millions de pièces d'archives, ce qui est considérable. Ce Mémorial existe également en deux lieux puisque nous connaissons bien celui situé dans le 4^{eme} arrondissement, mais il y a aussi depuis deux ans le Mémorial de Drancy: je vous invite aussi à le découvrir; c'est un lieu très émouvant, il mérite véritablement d'être visité. Ces deux lieux font l'objet bien évidemment d'une même structure, et je parlais d' « ouverture » car le Mémorial a exécuté tout un travail historique année après année, mêlant des travaux d'historiens étrangers - américains, allemands, anglais et français - pour, justement, renouveler l'historiographie de cette horreur qu'est évidemment la Shoah.

Sans vouloir faire de publicité, j'invite, pour ceux que cela intéresse, à lire les deux derniers ouvrages sur Auschwitz qui viennent d'être publiés en ce début de mois de janvier: l'ouvrage d'Annette Wieviorka, 1945. La découverte, ainsi que l'ouvrage de l'universitaire Tal Bruttmann, qui renouvelle l'approche de ce double camp qu'était Auschwitz.

Ces dernières semaines, le Mémorial a organisé un certain nombre de conférences, notamment à destination de tous les enseignants, dans le but justement de renouveler tout ce travail de pédagogie. Il s'agit là d'une mission première pour le Mémorial, et elle est plus qu'importante dans une période comme nous la connaissons actuellement.

Je vous invite bien évidemment à délibérer sur cette subvention de 100 000 euros, qui est donc le solde d'un premier acompte versé en décembre 2014.

Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement Monsieur ROGER.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Monsieur le Maire, monsieur LANDEL, chaque année, comme tout le monde, nous nous félicitons du travail du Mémorial, du travail d'historiens, du travail de mémoire, du travail pédagogique vis-à-vis des enfants. Je crois l'avoir déjà dit lors d'un Conseil d'arrondissement : toutes les promotions de l'école des commissaires de police viennent faire un stage au Mémorial. Nous ne pouvons donc que nous féliciter de ce travail et féliciter Jacques FREDJ, le directeur du Mémorial, qui dirige cette institution avec sérieux, riqueur et esprit d'ouverture.

Je crois qu'aujourd'hui c'est avec émotion que nous devons voter cette délibération, d'une part, comme vous l'avez rappelé, parce que nous sommes à la veille du 70^{ème} anniversaire de la libération – ou de « l'ouverture des camps », Monsieur LANDEL, je salue la subtilité de l'historien d'Auschwitz que vous êtes et d'autre part, il faut voter cette délibération pour faire face à l'actualité que nous venons de vivre, une actualité terrible qui nous prend à la gorge. Je précise quand même que le journal *Le Monde* a titré un soir que les juifs de France

s'interrogeaient sur leur destin au sein de la République ! Ces filles et ces fils de la République se demandent s'ils ne doivent pas la quitter !

Je soumets à votre sagacité la chose suivante: dans les synagogues, dans lesquelles il m'arrive de me rendre au même titre que d'autres élus assis autour de cette table, je vous jure que cela est vrai monsieur le Maire, j'ai toujours la chair de poule quand j'entends toutes les semaines la prière pour la République française; ce sont des personnes qui sont des citoyens français et qui, toutes les semaines, dans le cadre de leur religion, prient pour la République française! Est-ce que nous pouvons penser un seul instant que des gens qui prient pour la République française s'interrogent sur le fait de la quitter?

Je me prononce avec davantage d'émotion cette année au vu des actes d'antisémitisme qui augmentent: il faut réaliser un véritable travail de pédagogie, de mémoire, et d'interrogation sur l'école.

Pour toutes ces raisons, nous allons voter avec Martine WEILL-RAYNAL, cette délibération avec encore plus de ferveur que les années précédentes.

Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement

Vous avez tout à fait raison. D'ailleurs parmi les personnes de la communauté juive rencontrées, certains ne sont pas religieux et se sentent dans l'insécurité, ce qui leur rappelle des heures extrêmement sombres de l'histoire, c'est-à-dire les années 1940 – et un petit peu avant – en France.

Passons au vote. Qui est pour?

Délibération adoptée à l'unanimité et avec gravité : je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015DAJ1 (Direction des Affaires Juridiques).

Subvention (296.750 euros) et avenant à la convention avec l'Ordre des Avocats du Barreau de Paris et la caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats de Paris.

Karen TAIEB, Conseillère de Paris

Merci, monsieur le Maire. Je m'associe à tout ce qui vient être dit concernant le 70^{ème} anniversaire de la libération des camps.

Dans le cadre de la convention du 21 décembre 2012 entre l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris et la caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats de Paris, il s'agit de fixer le nombre de permanences juridiques des avocats de l'Ordre au Barreau de Paris en mairies d'arrondissement, et le montant de la subvention correspondante. Ces consultations gratuites ont lieu chaque semaine dans les vingt mairies d'arrondissement ; les rendez-vous se prennent à l'accueil des mairies, la priorité étant donnée aux personnes habitant l'arrondissement et aux personnes travaillant dans l'arrondissement.

Les permanences permettent de conseiller les Parisiens sur tout domaine juridique, et de les orienter, quand cela est nécessaire, vers des permanences plus spécialisées, comme le droit de la famille, le droit des étrangers, le droit du travail. C'est au Palais de Justice que l'on retrouve ces structures d'accès au droit.

Concernant le 4^{eme} arrondissement, la permanence est ouverte tous les jeudis de 16h30 à 18h50, excepté pendant les vacances de Noël et de juillet et août ; les rendez-vous sont donc pris à l'accueil pour environ huit personnes par permanence.

En 2013, 241 personnes ont été reçues, dont 155 habitants du 4^{eme}. En 2014, ce sont 42 permanences qui ont été tenues, et autant sont prévues pour 2015. Si nous prenons les chiffres parisiens, ce sont 1728 permanences qui ont permis à plus de 9800 personnes de bénéficier des conseils juridiques gratuits d'un avocat au Barreau de Paris en 2014, et il en sera donc de même en 2015.

Le montant de la subvention est fixé à 296.750 euros pour les 1728 permanences. Je vous remercie.

Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement

S'il n'y a pas de remarque particulière, je vous propose de voter cette délibération. Qui est pour?

Elle est donc adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015DLH19 (Direction du Logement et de l'Habitat). Programme Local de l'Habitat modifié.

Marianne de CHAMBRUN. Conseillère d'arrondissement

Merci, monsieur le Maire. Tout d'abord, je tenais à vous remercier très sincèrement de m'avoir accordé cette délégation qui est très proche des attentes des Parisiens et de leurs espoirs pour les quelques années à venir. Je vous remercie également, puisqu'elle me donne la possibilité de présenter ce genre de délibérations qui sont fondatrices pour notre mandature, pour l'orientation que nous souhaitons donner au travail et dans cette année à venir.

Il s'agit d'une délibération pour l'adoption du Programme Local de l'Habitat modifié, plus communément appelé PLH. C'est un document qui s'inscrit dans le PLU, le Plan Local d'Urbanisme, et qui définit pour les années à venir les grandes directions que nous souhaitons prendre dans le cadre de l'urbanisme et, plus précisément ici, de l'habitat.

Ce nouveau PLH insiste donc sur plusieurs grands axes.

Le premier grand axe est naturellement l'augmentation de l'offre de logements sur Paris, avec la volonté de créer plus de 10 000 logements par an. Il s'agit là d'un nombre extrêmement important et qui va au-delà de ce qui est préconisé dans le schéma directeur de l'Ile-de-France. En effet, nous souhaitions que 4 500 logements sociaux soient créés, et nous proposons dans le cadre de ce nouveau PLH la création de 10 000 logements : 7 000 logements sociaux et 3 500 logements privés.

Au-delà de la densité, est également réalisé tout un travail qualitatif puisqu'il est demandé dans ce PLH un rééquilibrage géographique qui sera travaillé au niveau parisien, pour s'assurer que les logements soient bien distribués à tous les niveaux de la ville. Pour ce faire, il ne faut pas parler uniquement d'objectifs mais de moyens : la Ville de Paris propose d'utiliser et d'augmenter les opérations d'aménagement au sein de la ville. Ce sont donc des espaces qui ne sont pas encore aujourd'hui construits, ou très peu, qui vont être réaménagés. Aussi, comme il ne suffira pas de créer ces 10 000 logements par an, nous veillerons à l'augmentation des réserves dans le PLU, en vérifiant quelles sont les zones dans Paris qui seront réservées à la création de logements. Par exemple, si jamais un édifice public ou des bureaux se libéraient, alors ils seraient éventuellement réservés à la création de logements.

Au-delà de la création, il faut travailler à la protection des logements et ce, grâce à une délibération que j'ai eu le plaisir de présenter et que nous avons votée récemment sur les

mécanismes compensatoires pour la transformation de logements saisonniers, afin de limiter la rotation de ces logements saisonniers.

Ce premier axe tend donc à augmenter l'offre de logements, toutes catégories confondues.

Le deuxième axe, quant à lui, vise à augmenter la création de logements sociaux. Je m'excuse de m'étendre sur le sujet mais je pense qu'il est extrêmement important d'insister sur ces principes. L'objectif est donc d'augmenter la part de logements sociaux dans les futurs programmes de logements à venir, et ce, dans des zones qui sont pauvres en logements sociaux. Par l'intermédiaire du PSMV, le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Marais : nous avions déjà proposé sur certaines zones spécifiques que 25 %, 30 %, 40 % de logements sociaux soient mis en place sur différentes zones, et dans tout Paris. Cela sera réalisé de façon à favoriser l'augmentation de la création de logements sociaux.

Du logement social oui, mais du logement social en priorité pour les familles: nous savons comme il est important pour nous, à Paris, de pouvoir préserver nos familles et d'augmenter le nombre de familles. Il est donc précisé dans le PLH que les logements familiaux seront favorisés, c'est-à-dire 75 % de logements familiaux, en opposition aux logements spécifiques de type « hébergement d'urgence » etc. et que, dans ces logements sociaux, seront favorisés les logements de grande taille. Ainsi, sont prévus plus de 60 % de logements en T3, T4, soit des logements comprenant deux ou trois chambres, pour véritablement accueillir des familles.

Nous avons donc là un programme qui insiste fortement sur le logement social et qui est en faveur des familles. Néanmoins, il est prévu une révision à la baisse des logements spécifiques qui seraient moins utiles ou qui auraient été déjà suffisamment dotés. Ainsi, nous souhaitons très clairement savoir ce que nous possédons sur le territoire, et répondre de la meilleure façon possible aux habitants. La prévision de logements pour jeunes salariés sera revue à la baisse puisque dans la dernière mandature, beaucoup de logements ont été créés et qu'aujourd'hui la demande semble en partie satisfaite – en partie, puisque nous prévoyons toutefois d'en créer d'autres.

Outre le premier axe visant à augmenter le logement et le deuxième axe visant à augmenter le logement social, un troisième axe a pour objectif de favoriser les classes moyennes.

Nous avons souvent dit que beaucoup de choses avaient été faites pour les logements des classes les plus précaires à Paris, et il faut continuer sur cet axe-là.

Cependant, il ne faut pas négliger les classes moyennes. Le PLH prévoit la mise en place de logements de type PLI, donc de logements dits intermédiaires, qui ne seraient pas issus du logement social mais bien spécifiques aux classes intermédiaires. Ce PLI prévoit également la mise en place d'une agence nommée MULTILOC qui travaillerait sur des logements de type privé, qui ne seraient donc pas aidés par l'État, mais qui favoriseraient l'accès au logement pour les personnes de classe moyenne. En effet, la problématique est certes celle du loyer, mais elle est aussi celle de l'inaccessibilité du logement. Comme vous le savez, il faut un garant, voire deux et il faut avoir énormément de sécurisation pour accéder au logement. Comment faire pour favoriser l'accès au logement privé?

Il faut également fournir un travail pour limiter au maximum la vente à la découpe qui est extrêmement néfaste pour le logement des Parisiens.

Par conséquent, ce programme vise à augmenter l'offre des logements, à augmenter le nombre de logements sociaux et à favoriser les classes moyennes.

Enfin, je vais vous parler d'un dernier grand axe : nous souhaitons faciliter l'accès au logement social. Nous avons déjà abordé ce sujet, et nous avons déjà présenté la mise en place de la cotation au niveau des différents arrondissements: celle-ci est actuellement testée dans d'autres arrondissements, et elle va être élargie aux arrondissements qui, comme le 4^{eme}, n'ont pas encore réalisé ces tests. Cette cotation permettra une meilleure transparence de l'accessibilité au logement social. Clairement, elle nous impactera moins dans notre arrondissement car la mise en place de la commission d'attribution transparente permet déjà une attribution des logements de manière très équitable, avec l'implication de toutes les parties prenantes de la Mairie.

Ce qui est important en revanche, dans ce PLH, et que nous souhaitons particulièrement travailler au sein du 4^{eme} arrondissement, c'est la mobilité dans le parc social, en favorisant au maximum, avec les bailleurs, la mutation de logements. Effectivement, la plupart des demandeurs de logements sociaux sont déjà habitants d'un parc social. Il faut donc essayer, tant que faire se peut, d'augmenter le mouvement dans le parc : nous nous y attèlerons plus particulièrement dans le 4^{eme} arrondissement.

Un dernier point important concerne l'adaptation du logement actuel aux normes environnementales, avec un axe plus fort auprès des familles, des copropriétés précaires, de façon à les aider à limiter ce que nous appelons les « passoires thermiques ».

Je viens de vous présenter les grands axes de ce PLH : je pense qu'il s'agit d'un document fondateur pour la mandature, et il marque clairement les ambitions d'Anne HIDALGO, tout en respectant son programme de campagne. J'en suis assez contente et je vous invite naturellement à le voter.

Je vous remercie.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Nous n'allons visiblement pas être en accord sur tout, mais nous le sommes concernant le problème numéro un des Parisiens: nous sommes dans une permanence d'élus où 90% des gens viennent vous voir pour cela, ce qui est d'ailleurs frustrant, notamment lorsque nous faisons partie de l'opposition.

Nous voyons donc bien qu'il s'agit là du sujet principal auquel est confronté un nombre incalculable de Parisiens, à commencer par les jeunes, les classes moyennes, y compris les classes moyennes supérieures qui se retrouvent, pour la première fois de l'histoire, dans une situation où ils ne pourront pas accéder à la propriété. Une étude récente vient en effet d'être publiée et démontre que le fait d'être primo accédant avant 30 ans était possible pour beaucoup de gens il y a encore quelques années. Maintenant c'est après 40 ans et cela pose un gros problème.

Vous évoquiez la sécurisation pour rentrer dans le privé. Si cela se fait, je serai le premier à applaudir car cela est devenu totalement délirant et il faut dire que le vote de la loi Duflot n'a pas amélioré les choses en la matière. Nous sommes en effet dans une logique de surprotection du locataire – ce qui peut partir d'un bon sentiment –, nous en arrivons à des solutions complètement aberrantes et des situations catastrophiques. Résultat, soit les gens ne veulent plus louer, soit ils demandent des garanties au prochain locataire qui ne peut pas y répondre. Il n'est pas concevable de demander deux ans de loyer à quelqu'un qui a 30 ans et qui gagne 2.000 euros par mois.

Il s'agit vraiment du problème numéro un des Parisiens. Je ne vous dis pas que tout est mauvais dans ce programme, je n'ai pas du tout cette approche manichéenne : si vous transformez des bureaux en logements, j'applaudirai, puisque j'ai cru comprendre que, pour

l'instant, cette majorité voulait créer beaucoup plus de bureaux – je parle de la majorité parisienne et non du 4^{eme} arrondissement.

Ce plan propose des éléments intéressants mais je suis un peu en désaccord avec vous, lorsque vous me dites que la classe moyenne est privilégiée! Nous n'avons pas la même approche des besoins, aujourd'hui, d'une classe moyenne. Il est d'ailleurs compliqué de parler de la classe moyenne, puisque cela peut regrouper 60 % des Parisiens, avec différents types de revenus. Je pense notamment à ceux qui vivent dans notre arrondissement, aux jeunes cadres et aux jeunes couples de cadres, qui ne vont pas avoir accès à ce plan, pour l'essentiel : ils finiront par quitter Paris, au-delà du fait de quitter le 4^{eme} arrondissement. Il s'agit d'un phénomène fréquent dans notre arrondissement qui, comme vous le savez, connaît depuis 15 ans un déclin permanent sur le plan démographique.

Par conséquent, je pense que nous sommes dans une logique de dire qu'il faut 70% de PLAI PLUS, et 30 % de PLS, alors qu'en réalité, il faudrait être dans une logique de 50-50.

Je ne suis pas contre les logements PLAI, et je suis conscient qu'il existe des gens en grande difficulté qu'il faut loger. A ce sujet, il n'aura pas échappé aux membres de la majorité siégeant depuis sept ans, que j'ai voté 99 % des programmes de logements sociaux dans cet arrondissement.

Néanmoins, nous constatons un manque, une carence en matière de logements intermédiaires pour les classes moyennes et les classes moyennes supérieures. Il y a d'autant plus un manque, je parle à nouveau au niveau parisien, que votre majorité a reconventionné énormément de logements intermédiaires PLUS.

J'ai un exemple concret à vous citer, et madame de CHAMBRUN doit sans doute s'en souvenir : j'ai assisté, il y a 3 à 6 mois, à une commission d'attribution des logements sociaux dans le 4eme arrondissement. Dans l'absolu, je n'ai pas de grands reproches à faire mais, de mémoire, il v avait un programme PLS qui a été donné à un étage inférieur. C'est-à-dire que nous avons donné un PLUS, ceci dit, il s'agissait peut-être d'un PLUS donné à un PLI... J'ai un petit doute donc je préfère donner les deux appellations. Par conséquent il y a eu une injustice pour la famille éligible au programme intermédiaire PLUS, ou PLS, puisque nous l'avons accordé à quelqu'un éligible au PLI. Donc fréquemment, nous donnons des programmes prévus pour les classes moyennes aux personnes davantage défavorisées ! Vous allez me dire qu'il s'agit-là de justice sociale : personnellement, je ne partage pas totalement cet avis et je l'assume, c'est-à-dire qu'à force de dire que les gens des classes moyennes ne sont pas favorisés sur certains programmes, s'instaure, en conséquence, une sorte d'inégalité de traitement. Les gens qui étaient assis autour de la table, ainsi que monsieur le Maire, étaient sans doute emprunts de bonnes intentions, je ne critique pas, mais au bout d'un moment, je pense qu'il faut remettre la barre du côté des classes moyennes. Cela doit être une véritable priorité. Madame HIDALGO, dans le cadre de la campagne, s'est d'ailleurs interrogée à ce sujet, et il est fort appréciable, après 13 ans de mandat, de se dire qu'il existe un problème pour loger les classes moyennes dans Paris. Mais si ce plan prend en partie en considération les classes moyennes, il ne va pas assez loin dans cette démarche.

D'autre part, je vous avoue qu'un autre problème se pose : ce plan ne prend absolument pas en compte la dimension métropolitaine.

Ensuite, même si nous n'allons pas ouvrir le débat car ce serait trop long, il existe un vrai problème concernant le renforcement du droit de préemption.

Par ailleurs, prenons garde à ne pas ghettoïser certains endroits dans Paris, notamment dans l'est parisien. Je pense que dans des arrondissements comme les 19^e et 20^e, il faut

arrêter de construire du « très » social. Or ce n'est pas ce que m'ont rapporté, ce matin, les élus concernés des arrondissements en question.

Enfin, au sujet de l'accompagnement du parc social – Martine WEILL-RAYNAL interviendra après ma prise de parole –, il est évident que nous rencontrons un véritable problème avec des gens qui restent trop longtemps dans le parc social, et qui ne sont jamais invités, ni encouragés, à en partir.

Ainsi, comme vous l'aurez compris, ce plan n'a pas la moyenne et, pour cette raison, nous voterons contre. Dire que tout est mauvais dans ce plan serait une ineptie, mais dire qu'il est parfait en serait une, également.

Martine WEILL-RAYNAL, Conseillère d'arrondissement.

Juste quelques, mots s'il-vous-plaît.

Vous avez expliqué que vous vouliez développer des logements sociaux avec des T3, des T4, donc des logements familiaux, mais ce qui me frappe – et c'est une constatation empirique personnelle car je connais un certain nombre de personnes habitant le logement social –, c'est le fait qu'il n'existe aucune rotation. Je sais qu'ils font des réévaluations régulières mais, malgré tout, certaines personnes continuent de vivre dans des logements sociaux alors même que leurs conditions financières se sont améliorées. Il arrive également que lorsque les enfants quittent le domicile familial, des personnes se retrouvent très souvent peu nombreuses dans de grands appartements. Je pense qu'au cœur de notre dispositif de logement social, la problématique de la rotation permettrait, j'en suis sûre, de trouver beaucoup de solutions.

Cependant, je reconnais qu'il est sans doute douloureux pour ces personnes de quitter un appartement, et il ne faut pas le faire trop tard non plus : les personnes âgées, après un certain âge, ne peuvent plus quitter l'appartement dans lequel elles ont vécu toute leur vie.

Il n'est pas normal d'habiter un logement social à vie, en tout cas d'une surface équivalente; il faut réfléchir à ceux qui arrivent à s'en sortir, parce qu'heureusement il y en a, et nous ne sommes pas tenus toute notre vie de vivre dans un logement social.

Il faut se débrouiller pour qu'il existe une rotation pour les couples ou les personnes seules, afin qu'elles vivent dans des surfaces beaucoup plus petites, et permettre ainsi à des familles d'y loger.

Je crois qu'il y a cette problématique, que vous avez abordée en disant qu'un certain nombre de mesures allaient être prises, mais je pense que c'est aussi au cœur de la problématique du logement social à Paris : ces très faibles rotations entraînent une espèce de *statu quo* qui est préjudiciable à un certain nombre de personnes.

Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement

Alors je vais dire un petit mot à ce sujet, et madame FAUGERON prendra la parole ensuite.

Il est vrai que notre arrondissement possède une population qui est immuable. En effet, la loi n'autorise pas à proposer cela aux plus faibles et vous ne pouvez pas obliger une personne de plus de 65 ans à quitter son logement. Donc, il existe des appartements dans le 4^{eme} arrondissement, dits logements sociaux, occupés depuis les années 1970-1980 par des personnes qui, aujourd'hui, vivent seules dans des appartements trop grands. En conséquence, cela nous empêche effectivement d'accueillir des familles.

Un travail de conviction sera donc à fournir, et un appel à la citoyenneté sera à lancer auprès de ces populations. Cependant, il est vrai que lorsque vous avez 80 ans, quitter son appartement peut être vécu comme un traumatisme. Mais si vous habitez un appartement de 120 m² seul, et qu'il s'agit d'un logement payé en partie par le contribuable, cela pose en effet un problème d'éthique.

Tous ces éléments vont donc être abordés. Il faudra le faire de façon humaine. Il peut même y avoir au sein d'un même immeuble des échanges qui soient envisageables. Ce travail, nous devrons le faire avec respect et avec courage. D'ailleurs, j'encourage celles et ceux qui ne devraient plus bénéficier de logements sociaux à prendre leur responsabilité : c'est quelque chose que nous pouvons tout à fait demander à une époque où la solidarité n'est pas un vain mot. Madame FAUGERON, à vous la parole.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Bonjour. Au nom des Verts, nous allons nous abstenir sur cette délibération.

Tout n'est pas mauvais et il existe un certain nombre d'éléments qui vont dans le bon sens mais le compte n'y est pas tout à fait.

C'est un sujet qui me tient à cœur depuis toujours ici, et je pense que j'ai beaucoup essayé de garder le logement accessible à tous dans le 4ºme : je n'ai pas réussi. Mais nous allons toutefois essayer d'avoir un petit peu plus d'engagements concernant un certain nombre d'éléments.

Par exemple, ce nouveau PLH prévoit 30% de PLAI. Or, 75 % des demandes concernent les PLAI et il serait bien que le secteur du logement social corresponde à la demande sociale. Nous sommes pour une meilleure répartition et je suis en profond désaccord avec monsieur ROGER à ce sujet. Je pense qu'il serait important de s'adapter à la demande qui existe à Paris, c'est-à-dire 75% de demandes de PLAI : pourquoi n'en proposer que 30%? Il s'agit de l'un des problèmes principaux.

En ce qui concerne la transformation des bureaux en logements : il s'agit d'un élément très positif, puisque nous avons quand même énormément de mètres carrés de bureaux vides, et qu'il s'agit de la marge qui va nous permettre d'espérer davantage de logements à Paris. Mais là aussi, nous pourrions aller au- delà de ces 200 000 m² initialement prévus; nous pourrions aller jusqu'à 250 000 m² au minimum. Dans le programme des Verts, nous demandions 500 000 m². Le programme de madame HIDALGO parle de 200.000 m², mais nous pourrions peut-être trouver un moyen d'accélérer la création de ces logements.

Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement

Merci. Je donne la parole à monsieur Julien LANDEL.

Julien LANDEL, Premier adjoint au Maire

Oui merci. Je suis d'accord avec vous, madame FAUGERON, pour adapter le parc du logement social au public concerné. En revanche, je ne suis pas totalement d'accord avec votre analyse: je pense que nous n'avons pas les mêmes indicateurs, ou en tout cas, que nous ne définissons pas la classe moyenne de la même manière. En effet, dans notre arrondissement, près de 40 % des familles sont monoparentales, avec des revenus qui ne sont pas aussi élevés que nous pourrions le penser. Le revenu médian à Paris est loin d'être, comme vous le disiez, monsieur ROGER, au dernier Conseil d'arrondissement, de 4.000 euros mensuels. Je pense que dans notre parc...

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Pardonnez-moi mais si vous relisez ce que j'ai dit, vous constaterez que je parlais d'un couple.

Julien LANDEL, Premier adjoint au Maire

Oui, j'ai relu attentivement le procès-verbal!

Au contraire, un effort a été fait depuis 2001 et nous devons l'amplifier. Madame de CHAMBRUN l'a très bien dit et il est important de rappeler que la loi Duflot prévoit 25 % de logements sociaux en 2025 : nous comptons dépasser ce pourcentage, afin d'atteindre 30 % de logements sociaux en 2030. Il s'agit d'un objectif très ambitieux et, dans ce PLH, nous nous donnons les moyens de l'atteindre.

Tout cela pour dire qu'il existe un problème de définition de la classe moyenne et de la classe moyenne supérieure comme vous le disiez, monsieur Vincent ROGER.

Je pense qu'il faut s'adapter effectivement à la sociologie de notre arrondissement, sachant que les familles monoparentales relèvent bien plus souvent du PLAI que du PLS.

Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement

Souhaitez-vous prendre la parole, afin de répondre?

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Je souhaite dire à monsieur LANDEL que je suis, en partie, voire en totalité, d'accord avec lui au sujet de la problématique des familles monoparentales. La seule précision que j'apporte concernant les classes moyennes dites "supérieures", est que gagner 4.000 euros par mois, pour un couple – je précise bien pour un couple –, ne signifie pas être richissime dans le Paris d'aujourd'hui.

A la différence des générations précédentes, qui pouvaient accéder à la propriété, les générations actuelles ne le peuvent plus. Il existe donc un malaise, et plus précisément un malaise social : des gens travaillent, paient des impôts, participent à la richesse nationale, à la solidarité et, malgré tout, se retrouvent parfois dans des situations incommodes. Il s'agit-là, monsieur LANDEL, d'une véritable injustice sociale, notamment au moment de la retraite. Nous nous retrouvons dans une situation assez folle : à l'âge de 65 ans - car oui, je suis pour le départ à la retraite à 65 ans, mais je sais que vous, madame ZARKA, vous le souhaitez à 60 ans - des personnes ayant participé toute leur vie à l'âme de Paris, ayant toujours réglé leurs impôts à Paris, si elles ne sont pas dans le parc social, elles ne peuvent pas rester dans le parc privé, puisqu'à la retraite elles subiront une double peine en voyant leurs revenus divisés par deux. Elles sont donc obligées de quitter le parc privé puisqu'elles ne peuvent plus se loger. Je ne trouve pas normal qu'un citoyen gagnant des revenus de quelque 2.000 euros par mois toute sa vie, se voit obligé de quitter Paris à 60 ans, parce qu'il n'habite pas dans le parc social, et parce qu'il gagne 500 € de plus que guelgu'un d'autre. Et c'est à ce sujet que nous devrions, collectivement, nous interroger. Je sens monsieur LANDEL en partie d'accord avec moi.

Evelyne ZARKA, Adjointe au Maire

Je trouve que l'avantage de cette délibération est qu'il s'agit d'un document qui établit un état des lieux, donc je pense qu'il existe un diagnostic, un plan d'action répondant principalement aux problématiques du logement à Paris, une augmentation de l'offre, une garantie de la diversité et de la mixité sociale dans les programmes. Il existe une amélioration de la qualité du logement existant et toutes les modifications concernant les nouveaux aménagements, issus des évolutions législatives et réglementaires des dernières années, dans la loi Duflot et la loi ALUR.

Ce sont donc des objectifs ambitieux portés par la Maire de Paris que ces 25 % de logements en 2025 et cette transformation de plus de 200 000 m² de bureaux en logements. Cela entraînera une augmentation des logements intermédiaires à destination des classes moyennes.

Je me félicite de cette délibération, et de la façon dont Marianne de CHAMBRUN l'a présentée. Elle a été très claire, et cette délibération vise haut le progrès qui est proposé pour Paris concernant le logement social.

Je voterai donc très volontiers cette délibération.

Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement

Madame de CHAMBRUN, avant que nous passions au vote de cette délibération, je vous en prie : exprimez-vous.

Marianne de CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement

Avec plaisir!

J'aimerais bien que, lorsque vous parlez de "positions de principe", nous essayions de regarder les choses de manière concrète et réelle. Il me semble que vous ne parliez pas forcément d'une moyenne d'âge, mais d'un ménage de classe moyenne qui gagnerait 4.000 euros par mois. Le plafond du PLUS, pour deux personnes et un enfant, est de 4.100 euros par mois. Donc, le PLUS répond au cas de la famille dont vous parliez.

Malheureusement, vous n'étiez pas présent à une commission lors de laquelle nous avions attribué un logement en PLS : la personne qui représentait votre famille politique a été clairement choquée par les montants des revenus des personnes que nous positionnions sur le PLS; non pas que nous ne respections pas le droit, mais simplement du fait que le PLS est extrêmement élevé. Cela s'est passé dans la présente mandature, juste après notre élection, et madame Anne LEBRETON était également présente : elle représentait la majorité.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Si vous me permettez de vous répondre, sachez que j'ai un immense respect et beaucoup d'affection pour madame GUEZ, et je pense qu'elle m'apprécie sans doute, mais elle n'est pas élue.

Marianne de CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement

Le point n'est pas là ! Toute la commission a été extrêmement choquée parce qu'il s'agissait de ménages qui gagnaient à peu près 6.000 euros par mois, que nous positionnions sur du logement social en PLS. Personnellement, je me félicite que nous positionnions des gens avec ce niveau de revenus dans le logement social du 4° arrondissement. Nous faisons du PLS, et nous en ferons encore. Il faut être extrêmement pragmatique sur ces sujets-là, parce que nous avons énormément de mal à trouver des locataires pour le PLS – et je m'excuse d'être un peu jargonneuse – car les personnes qui ont ce niveau de revenus, et qui pourraient prétendre à ces logements, rencontrent un problème majeur: entre le fait d'attendre la libération du logement, et de se voir imposer un logement. Ces ménages préfèrent s'orienter vers d'autres solutions. Effectivement, un logement social ne se choisit pas : il vous est attribué d'office.

Donc il est vrai que le logement social n'offre pas la même flexibilité, comparé à ce que peuvent s'offrir les personnes touchant ce type de revenus. J'en suis d'ailleurs personnellement attristée et j'aimerais bien trouver plus facilement des bénéficiaires et satisfaire leurs besoins.

Toujours est-il que lorsque vous parlez de revenus de 4.000 euros, soyez rassuré, monsieur Vincent ROGER, ces personnes rentrent tout à fait dans le cadre du PLUS. Or il se trouve que, contrairement à ce que vous nous avez dit, les reconversions des logements que nous avons faites récemment, concernaient toutes des logements en PLUS. Ces logements, que nous avons reconventionés, étaient prévus pour ces personnes, précisément.

Ensuite, vous me parlez de cette commission à laquelle vous avez participé: nous avons, par souci de transparence, expliqué en effet que nous avions choisi des personnes qui auraient pu relever du PLAI, mais qui auraient pu également relever du PLUS, puisque le plafond est quelque chose qui empêche de monter, pas de descendre; vous avez donné votre accord à ce sujet et nous avons tous, sciemment, fait un choix au regard de l'urgence des situations; vous aviez dit vous-même que vous compreniez la situation: vous l'avez dit! Je suis malheureusement attristée de ne pas avoir un procès-verbal signé pour en attester. Vous étiez d'accord, compte tenu de l'urgence de la situation pour cette fois-là. Nous avions proposé une personne avec un revenu un peu plus faible et, si je suis d'accord avec vous pour dire qu'il ne faudra pas que cela concerne tous les logements, dans ce cas précis, vous étiez entièrement d'accord, et vous aviez même salué la décision que nous avions prise!

D'autre part, madame WEILL-RAYNAL, concernant la rotation du parc, je suis entièrement d'accord avec vous : vous savez à quel point nous avons des difficultés dans le parc social du 4^{eme} arrondissement pour des ménages qui sont là depuis plus de 15 ans. Nous savons très bien comment ils sont arrivés; nous rencontrons beaucoup de difficultés à voir ces genslà partir pour laisser la place à des personnes qui en ont réellement besoin. Pour une fois, je me permets de saluer votre majorité qui a quand même mis en place une loi, un peu timide, mais qui nous aide maintenant, et qui permet de demander à des personnes gagnant plus de 200 % du plafond, de quitter ces logements : elles sont en train de le faire aujourd'hui. Cela permet de préparer des personnes à quitter le parc social pour pouvoir y installer des personnes en ayant davantage besoin. Il faut comprendre que si nous ne pouvons pas faire partir les gens du parc social, c'est simplement que la loi nous l'interdit : une personne qui habite dans le logement social possède un bail comme vous et moi dans le logement privé. De ce fait, il est compliqué de les faire partir car il faut que cela passe par une réglementation qui vienne du gouvernement et de l'Assemblée Nationale. Toujours est-il que nous travaillons, autant que faire se peut, à la sensibilisation des bailleurs pour que des personnes plus âgées habitant dans de grands appartements, de par leur famille, celle-ci étant partie, soient incités à quitter ces derniers pour des logements plus récents, plus adaptés, et surtout plus petits, afin qu'ils correspondent mieux à leur cercle familial.

Oui : nous travaillons à cette mobilité et je m'y attelle personnellement tous les jours.

Soyons pragmatiques : regardons les réels besoins des Parisiens. Les jeunes ont besoin de logements mais ils ont surtout besoin de logements familiaux. En effet, il faut arrêter de croire que les jeunes ont besoin de logements accompagnés. Les résidences sociales pour jeunes sont des logements accompagnés, et je souhaite que les jeunes puissent aujourd'hui accéder à du logement social familial, pérenne, comme tout autre type de ménage.

Par conséquent, je considère que ce PLH répond aux besoins des Parisiens : il est pragmatique et il connaît les situations. Lorsque je reçois tous les samedis, les Parisiens du 4^{eme} arrondissement pour des demandes de logements, je peux vous dire que ces personnes sont très loin de gagner 4.000 euros par mois ; elles habitent depuis très longtemps dans cet arrondissement et ne souhaitent pas en partir. J'aimerais également qu'elles puissent y rester grâce aux nouvelles règles et aux nouvelles directives de ce PLH.

Je vous remercie.

Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement

Monsieur Vincent ROGER, vous avez demandé la parole.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France Oui, effectivement et mon intervention sera très brève.

Je souhaite saluer, comme d'habitude, l'engouement de madame de CHAMBRUN, et je voudrais simplement relativiser deux ou trois éléments qu'elle a apportés à la connaissance de tous.

Premièrement, soyons honnêtes madame de CHAMBRUN, concernant cette fameuse commission où nous avons, sous votre présidence, accepté qu'un couple éligible au PLAI accède à un logement PLUS : d'une part, j'ai émis des réserves, c'est-à-dire que j'ai dit que cela m'embêtait, et d'autre part, j'ai dit que je comprenais. Il faut que chacun sache, notamment le public ici présent, que ces commissions se passent de manière assez informelle et respectueuse de tous : nous avons une conversation dans la cadre de laquelle chacun s'exprime. Visiblement, il existait une certaine unanimité pour accorder ce logement à cette famille; j'ai dit que je comprenais la démarche des participants, ce qui ne signifie pas que j'étais totalement d'accord, à 100%. Je vous redis, tout comme je l'ai dit lors de cette commission, que cela pose un problème car effectivement les gens qui étaient éligibles au programme de classe moyenne, étaient toujours, par définition, non prioritaires par rapport à des gens socialement plus défavorisés. Je tenais tout de même à rétablir la vérité : je ne dis pas que vous avez totalement tort mais cela m'a paru un peu excessif.

Deuxièmement, lorsque vous dites que le plafond du PLUS est à 4 100 euros, vous avez totalement raison. Lorsque je parle de 4 000 euros, je parle d'un couple et non d'une personne. J'ai participé, lors de la dernière mandature, à une MIE au Conseil de Paris, une Mission d'Information et d'Evaluation au sujet de l'attribution des logements sociaux : il existait une certaine unanimité pour dire que nous donnions des programmes plutôt aux personnes proches des planchers, plutôt que des plafonds. C'est-à-dire que ce fameux couple à 4.000 euros ne se retrouve jamais prioritaire face à d'autres, mêmes s'ils sont dans le même programme, car un couple percevant 3 500 euros sera toujours prioritaire par rapport à lui. Par conséquent, ce que j'essaie de vous expliquer, c'est que lorsqu'un couple s'approche du revenu médian à Paris, c'est-à-dire 4 100 euros, la politique qui a été mise en place depuis des années fait que ce couple, dans l'absolu, n'est pas prioritaire, même si les programmes existent.

Telle est la réalité. De la même façon, lorsque madame HIDALGO explique que 75 % des Parisiens sont éligibles aux logements sociaux, elle a totalement raison mais, dans les faits, ce ne sont pas 75 % des Parisiens qui peuvent bénéficier de ce système.

Il existe donc un véritable débat concernant les classes moyennes et, effectivement, autour de ce revenu. Nous n'allons pas dire que ces 2 000 euros par mois, par personne, font d'eux des gens riches, qui plus est dans le Paris d'aujourd'hui. Ces gens ne peuvent pas se loger décemment, notamment s'il s'agit d'une famille dans le parc privé.

Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement

Merci. Madame de CHAMBRUN, je vous en prie, le mot de la fin vous appartient et nous passerons ensuite au vote.

Marianne de CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement

Concernant le premier point, sachez que la prochaine fois, je ferai renseigner un procèsverbal en commission d'attribution puisqu'il me semble que vous étiez absolument d'accord.

Deuxième point, vous êtes réellement obsédé par l'argent...

Réaction houleuse d'une partie du public.

A aucun moment, lors des commissions d'attribution, nous ne sommes regardants sur les problèmes de revenus, vous le savez tout aussi bien que moi. En revanche, il s'agit de problématiques d'urgence, à savoir la sur-occupation, et lors de cette fameuse commission vous aviez clairement tranché sur un problème de sur-occupation. En effet, je vous rappelle qu'il s'agissait d'une famille de cinq personnes qui vivait dans un studio. En général, nous ne sommes pas sur des problématiques d'argent, mais sur des problématiques d'urgences qui sont la sur-occupation, l'expulsion, l'insalubrité, et l'accessibilité au logement. Il se trouve que les personnes se trouvant dans de tels cas, sont souvent des personnes qui ont des revenus faibles. La première des priorités qui est donnée à la commission d'attribution est essentiellement basée sur ces critères-là. En revanche, nous ne nous demandons pas quelle est la famille la plus pauvre à pouvoir loger. Vous le savez tout aussi bien que moi, car vous participez, tout comme moi, aux commissions d'attribution.

Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement

Alors, monsieur Vincent ROGER, souhaitez-vous répondre ? J'ai entendu la partie gauche du public s'exprimer à cœur lors de l'intervention de madame de CHAMBRUN.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France Alors, si la partie gauche de la salle me soutient ! Mais je crois que la composition de la salle est plus compliquée que cela.

Madame de CHAMBRUN, je vous aime bien, car vous êtes une élue qui y croit ; vous êtes jeune, dynamique et passionnée, mais ne dites pas des choses comme cela, ne dites pas que je suis « passionné » par l'argent...

Marianne de CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement

Je n'ai pas dit « passionné » mais "obsédé"...

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France Je ne suis absolument pas obsédé par l'argent et je crois que mon modeste parcours l'illustre.

Vous ne pouvez pas non plus dire que, dans les commissions d'attribution, les critères de revenus ne sont pas pris en considération : cela est faux! Il existe quatre ou cinq critères, dont celui-ci. Il s'agit d'un critère important évoqué à chaque fois, et je me rappelle notamment de cette fameuse commission. Il s'agit là d'un critère que nous ne pouvons pas négliger.

Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement

Alors chacun s'est exprimé, nous allons voter cette délibération. Qui est pour? Deux abstentions pour les Verts, deux oppositions de la part de monsieur ROGER et de madame WEILL-RAYNAL.

Je vous remercie d'enrichir les débats, chacun avec son style.

Un avis favorable est donnée à la majorité avec huit voix pour, deux voix contre (Vincent Roger, Martine Weill-Raynal (UMP)) et deux abstentions (Corine Faugeron, Boniface N'Cho (EELV)).

2015DLH32 (Direction du Logement et de l'Habitat).

13 rue des Barres (4^e) – Restauration couvertures et charpentes – Autorisation au titre des monuments historiques.

Corine FAUGERON Adjointe au Maire

Voici une délibération qui ne devrait pas poser beaucoup de problèmes. On nous demande l'autorisation de déposer une demande d'autorisation de travaux sur un monument historique, concernant les travaux de restauration des charpentes et des couvertures du presbytère de l'église Saint-Gervais.

Etant donné que, depuis 1905, la Ville est en charge de tous les bâtiments ecclésiastiques, il nous est demandé de voter cette autorisation.

Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement

Vous avez dans cette délégation l'eau de Paris: il s'agit quand même des eaux qui tomberont du ciel et du toit de Saint-Gervais.

Je pense qu'il n'y a pas de questions particulières : votons cette délibération. Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015DPA28 (Direction du Patrimoine et de l'Architecture).

Théâtre de la Ville – Rénovation partielle – Marché de maîtrise d'œuvre – Modalités de passation et demandes d'urbanisme

Marianne de CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement

Merci, monsieur le Maire.

Le Théâtre de la Ville, comme vous le savez, est dédié au théâtre, à la danse contemporaine et aux musiques du monde. Sa dernière rénovation a eu lieu en 1968 et l'équipement présente des défaillances techniques qui pèsent fortement sur le fonctionnement du théâtre. Une rénovation partielle de ce théâtre avait été approuvée et la maîtrise d'ouvrage a retenu les objectifs suivants: engager une rénovation partielle technique et fonctionnelle visant en priorité à régler les problèmes de sécurité – ce qui nous semble naturellement fondamental – et à adapter certains locaux et équipements aux pratiques actuelles du Théâtre de danse contemporaine et de musiques du monde.

Cela comprend:

- la mise aux normes réglementaires de sécurité et d'installation technique;
- la mise en accessibilité pour tous les locaux recevant du public;
- la mise en adaptabilité des locaux du personnel;
- l'amélioration de l'accueil du public;
- l'aménagement de bureaux etc.;
- la rénovation partielle de la salle de spectacle;
- l'amélioration de l'accueil des artistes ;
- l'amélioration des conditions de travail du personnel technique;
- la rénovation partielle de la scénographie.

Cette intervention nécessitera la libération complète du site ; les travaux sont envisagés de décembre 2016 à mars 2018, sur une durée de 16 mois de chantier. Pendant ce temps, les représentations auront lieu au Théâtre des Abbesses et le Théâtre sera donc en partie fermé.

Le coût total de l'opération est estimé à 26 millions d'euros, et la réalisation de ces travaux implique les délivrances des autorisations administratives préalables à l'exécution des travaux.

Par conséquent, il est donc demandé, dans le cadre de cette délibération :

- d'approuver le principe de rénovation partielle du Théâtre de la Ville;
- d'approuver la passation du marché de maîtrise d'œuvre;
- d'autoriser Anne HIDALGO à déposer les demandes d'autorisation relatives aux travaux correspondants et à lancer une procédure non négociée;
- et d'apporter la dépense correspondante au chapitre...

Je vous invite donc à voter cette délibération, qui, je le rappelle, est favorable à la rénovation partielle du Théâtre de la Ville. Merci.

Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement

Afin d'informer le public présent et les élus, je tiens à préciser que ces travaux se font en cohérence avec le Théâtre du Châtelet qui est situé en face : en effet, ils partagent la même place et ont été construits en même temps, au XIXème siècle. Le Théâtre du Châtelet bénéficiera quant à lui d'une enveloppe de 26,5 millions d'euros.

Nous sommes par conséquent dans une cohérence patrimoniale nécessaire et je crois qu'il était temps, en effet, de faire ces travaux. Comme l'a rappelé Marianne de CHAMBRUN; rien n'avait été fait depuis les années 1960, ce qui remonte loin dans le temps, pour un patrimoine aussi important et aussi fréquenté.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Madame de CHAMBRUN, quand il s'agit du cas de la Ville, vous auriez pu parler d'argent puisque de manière générale il s'agit d'une institution qui coûte très cher à la Ville, notamment en frais de fonctionnement. Depuis plusieurs années, je dénonce les coûts exorbitants inhérents au Théâtre de la Ville là.

Toutefois, en l'occurrence, il ne s'agit pas de la gestion quotidienne du théâtre mais du maintien et de la sauvegarde du patrimoine. Il me semble donc nécessaire que ces travaux aient lieu dans la cohérence que vous venez d'indiquer, monsieur le Maire.

Pour toutes ces raisons, madame WEILL-RAYNAL et moi-même voterons cette délibération.

Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement

Je vous en remercie. Cette délibération est importante, et je pense que soutenir le patrimoine de notre arrondissement honore le 4^{eme}.

Je mets au vote cette délibération. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Nous passons maintenant à l'examen d'un certain nombre de vœux, par ordre d'inscription.

VŒUX

V0420150001

Examen du vœu V0420150001 présenté par Christophe Girard, Maire du 4ème arrondissement relatif à une meilleure protection des places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite.

Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement

Il s'agit d'un vœu relatif à une meilleure protection des places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite. Karen TAÏEB ici présente est, tout comme moi, très sensible aux mauvaises utilisations des places réservées.

« Conformément à l'article - dont je vous passe le numéro - du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article 21 du règlement intérieur du Conseil du quatrième arrondissement.

Considérant les efforts importants réalisés par la Ville de Paris pour créer des places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite à Paris ;

Considérant la gratuité du stationnement pour les personnes à mobilité réduite votée par l'assemblée nationale le 26 novembre 2014 ;

Considérant la nécessité de préserver ces places de stationnement pour les seules personnes à mobilité réduite ;

Considérant le nombre important de véhicules, notamment de 4x4, utilisant de fausses cartes de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite en particulier dans le quatrième arrondissement ;

Considérant que ce délit est passible d'une peine de cinq ans de prison, et 75.000 euros d'amende pour faux et usage de faux ;

Considérant le travail effectué par la préfecture de police de Paris pour lutter contre ces délits, notamment dans le cadre de journées de contrôle inopinés ;

Le Conseil d'arrondissement émet le vœu que :

- la préfecture de police de Paris informe le Conseil de Paris de l'état d'avancement de la création de cartes de stationnement infalsifiables pour personnes à mobilité réduite, et du fichier national des cartes en service, auquel les forces de l'ordre pourraient avoir accès.
- La préfecture de police effectue des contrôles réguliers afin de lutter efficacement contre ce phénomène qui empêche les personnes à mobilité réduite d'avoir accès aux places de stationnement qui leurs sont réservées.

Voilà deux aspects intéressants, et je pense que nous sommes tous très concernés à l'idée que des fausses cartes soient utilisées par des personnes qui n'ont pas le droit d'occuper ces places : cela est tout à fait scandaleux.

Martine WEILL-RAYNAL, Conseillère d'arrondissement

Vincent ROGER et moi-même voterons ce vœu et nous nous en réjouissons.

Il est vrai que ne pas avoir de mobilité similaire à la nôtre constitue une véritable tragédie : et nous soutenons et voterons tout ce qui pourrait être fait dans le but d'améliorer la situation, des personnes concernées. D'ailleurs, je ne savais pas que la falsification de cartes pour personnes à mobilité réduite était si répandue et j'en suis assez scandalisée.

Dans ces conditions, nous voterons sans aucune retenue ce vœu que nous partageons.

Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement

Merci beaucoup. Je mets donc au vote cette délibération. Qui est pour?

Elle est donc adoptée à l'unanimité et je vous en remercie. Cela aidera à lutter contre ce manque de civisme.

Un avis favorable est donné à l'unanimité. Le vœu est adopté.

V0420150002

Vœu contre la fermeture des salles d'exposition de la bibliothèque Forney.

L'ensemble des membres du Conseil à émis un avis favorable à l'examen du vœu amendé V0420150002 présenté par Corine FAUGERON (EELV) contre la fermeture des salles d'exposition de la bibliothèque Forney.

Corinne FAUGERON, Adjointe au Maire

Un amendement a été ajouté à ce vœu parce que depuis, nous avons rencontré des personnes de l'Hôtel de Ville et que, par conséquent la situation est en train d'évoluer : nous avons donc légèrement modifié la teneur de ce qui devient amendé:

Conformément à l'article L.2511-12 al.5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 21 du règlement intérieur du Conseil du 4^e arrondissement ;

« Considérant qu'une hypothèse de fermeture des salles d'exposition de la bibliothèque Forney a été évoquée ;

Considérant que cette bibliothèque spécialisée Métiers d'Art, est seule à Paris à proposer des expositions de qualité à ces sujets ;

Considérant qu'avoir des salles d'exposition pour une bibliothèque de ce type est un formidable atout ;

Considérant que dans le contexte actuel, les activités culturelles sont primordiales ;

Le Conseil du 4^{eme} rappelle son attachement à ce lieu de culture et souhaite être associé à l'avenir de la bibliothèque Forney ».

Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement

Je tiens juste à m'expliquer à ce sujet. Il est vrai que le président de l'association « Les Amis de la Bibliothèque », monsieur MAURIN, nous a tous informés de ses inquiétudes durant l'année.

Ensuite, une hypothèse avait été émise entre les bibliothécaires et la Direction des Affaires Culturelles, dans son droit. Nous avons envie d'être associés, et d'être vigilants. Ainsi, l'avis de madame FAUGERON est le bienvenu. Son avis est très proche de la réalité, car Bruno JULLIARD – Premier adjoint chargé de la Culture, du Patrimoine et des Métiers d'art – m'a dit qu'il avait suspendu l'hypothèse évoquée. En effet, elle n'avait pas été portée directement à sa connaissance, puisqu'une nouvelle directrice de Forney va être nommée. Il souhaite qu'elle puisse faire un état des lieux de cette bibliothèque, qui n'est d'ailleurs pas totalement aux normes, notamment en matière d'accueil des personnes à mobilité réduite, ainsi qu'en termes de locaux sociaux et syndicaux.

Ce vœu nous met finalement en alerte et il va dans un sens positif.

Je le mets au vote?

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Comme vous, j'avais reçu l'année dernière le président de l'association « Les Amis de la Bibliothèque ». Ce qu'il annonçait paraissait assez stupéfiant, dans une logique assez technocratique. Cependant, si vous nous dites que cela est remonté aux instances dirigeantes de la Ville, et que cela va dans le bon sens, alors nous n'y voyons aucun inconvénient.

Le vœu est très important et il faut vraiment suivre ce lieu extraordinaire du 4^{ème} arrondissement qui est un lieu d'accueil et de diversité culturelle.

Par conséquent, nous voterons le vœu présenté par les élus Verts, amendé par la majorité et par le Maire.

Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement

Je mets au vote ce vœu ainsi amendé : qui est pour ?

Un avis favorable est donné à l'unanimité ; Le vœu est adopté.

Je vous remercie.

V0420150003

Examen du vœu 0420150003 présenté par les Elu-e-s du groupe UMP relatif au développement de la pratique du vélo à Paris.

Conformément à l'article L.2511-12 al.5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 21 du règlement intérieur du Conseil du 4^e arrondissement ;

Considérant que le vélo ne représente que 5 % des déplacements à Paris, beaucoup de Parisiens et d'habitants de la métropole craignant les conditions de circulation pour leur sécurité ;

Considérant que sous la dernière mandature, le linéaire d'itinéraires vélos a principalement progressé grâce aux couloirs de bus et à la mise en double sens cyclable des voies limitées à 30 km/h;

Considérant que les couloirs de bus sont loin de représenter des itinéraires cyclables protégés, la cohabitation avec les bus et les taxis étant parfois difficile ;

Considérant qu'il manque à Paris des itinéraires cyclables à forte capacité, facilement identifiables et permettant de traverser rapidement la capitale en limitant les intersections avec les autres usagers de la voirie ;

Considérant que le traitement des carrefours avec les autres modes de déplacements (bus et piétons notamment) doit être amélioré pour permettre aux cyclistes de traverser en toute sécurité des places comme celle de la Concorde ;

Considérant que 71 % des ménages parisiens ne sont pas équipés de vélos (Vélib' ne représente que 28 % des déplacements en vélos), notamment à cause d'un nombre insuffisant d'emplacements sécurisés :

Considérant que le vélo à assistance électrique peut constituer une solution plus attractive pour les trajets domicile-travail ;

Considérant que les actions de sensibilisation de tous les usagers de l'espace public doivent être amplifiées, en priorité les nouveaux conducteurs ;

Considérant que le cycliste est aussi un acteur de sa sécurité et doit être conscient des dangers encourus par le non-port du casque, le dépassement par la droite, le franchissement des feux rouges, l'utilisation de casques audio ou de kits mains libres ;

Sur proposition des élus du groupe UMP, le conseil du 4^e arrondissement émet le vœu :

- que le petite ceinture ferroviaire soit réutilisée pour créer une boucle cyclable intégrale végétalisée, dont la continuité dans sa partie Ouest sera assurée par des aménagements sécurisés sur la voirie;
- que des itinéraires cyclables sécurisés à forte capacité soient crées le long de la Seine en rive gauche et entre la Bastille et la Villette, en passant par le quartier des gares du Nord et de l'Est :
- qu'une passerelle cycliste soit créée au droit du bassin de l'Arsenal pour assurer une continuité de l'axe Villette/Bastille vers la rive gauche ;
- que des emplacements de stationnement soient crées sur la voirie chaque année, notamment à proximité des pôles intermodaux, en privilégiant les solutions innovantes comme les consignes automatiques enterrées;
- que la mutation de la voirie parisienne, et notamment les places, soit accélérée pour favoriser les cheminements cyclistes en toute sécurité (sas vélos, feux tricolores dédiés, « tourne à droite » et « tout droit » cyclistes, signalisation facilement mémorisable);
- que l'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique soit revalorisée et que la version électrique du Velib' soit déployée au plus vite;
- qu'un groupe de travail réunissant les associations de cyclistes, d'automobilistes et les autoécoles soit mis en place pour sensibiliser les futurs conducteurs lors de l'apprentissage de la conduite;
- que les campagnes d'information à destination des cyclistes sur les dangers de certains comportements voire l'absence de civisme soient amplifiées (écran de bornes Vélib', tracts sur les vélos en stationnement, etc;

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France Ce vœu concerne la pratique du vélo à Paris et le groupe UMP le présente dans tous les arrondissements de Paris. Il n'est pas exclusivement consacré au 4^{eme}; néanmoins, beaucoup de gens font du vélo dans cet arrondissement.

Afin d'éviter les débats et les polémiques, je reconnais bien volontiers que l'actuelle majorité a fait progresser les choses en matière de pratique du vélo à Paris, parfois de manière un peu excessive sur certains aspects. Je me rappelle qu'au tout début de la mandature précédente, j'avais dit que nous avions fait du cycliste le héros du XXI^e siècle, que le cycliste était parfait, qu'il était sympathique, qu'il n'y avait rien à dire car par définition, à la différence du piéton – et je ne vous parle pas de l'automobiliste qui lui, est une sorte de criminel –, nous ne devions rien dire au sujet du cycliste.

J'ai noté ces dernières années, avec l'ancien Maire également, qu'il y avait une évolution : certes, il faut encourager la pratique du vélo dans Paris, mais il faut s'interroger sur un minimum de civisme concernant le cycliste. Ce vœu propose des éléments en matière d'amélioration de civisme, mais aussi pour améliorer la pratique du vélo à Paris. Un classement concernant la pratique du vélo – nommé le « Bike Friendly » me semble-t-il – nous indique que Paris est passé de la 7^e à la 14^e place des villes encourageant la pratique du vélo.

Nous ferons donc des propositions très concrètes, notamment par le développement de la pratique du vélo sur la petite ceinture ferroviaire, par la mise en place d'itinéraires cyclables sécurisés, ainsi que par la création d'emplacements de stationnement.

D'autre part, des actes pédagogiques en direction des cyclistes doivent être menés dans le but d'améliorer le « vivre ensemble » en matière de partage de la route et des trottoirs. Pas plus tard qu'hier soir, un cycliste, rue de la Verrerie, a coupé ma trajectoire, alors que j'étais en voiture, en me gratifiant d'un bras d'honneur! Cela est assez insupportable, et je pense franchement que ce n'était pas un geste politique de sa part.

Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement

Alors, la parole est à monsieur Julien LANDEL. Bien sûr, le débat est libre autour de ce vœu, dont le contenu nous a d'ailleurs déjà suffisamment occupés tout à l'heure.

Julien LANDEL, Premier Adjoint au Maire

Je vous remercie pour ce propos, monsieur ROGER. Ce vœu est parisien, comme nous l'avons bien compris, puisqu'il a été déposé dans chacun des arrondissements de la ville. Ce vœu va me permettre de parler du Plan Vélo que la Maire de Paris vient de proposer au Conseil de Paris ; celui-ci nous engage pour les années à venir et représente une manière de renforcer tout l'effort qui a été fait depuis 2001. Ce vœu est un petit peu étrange car, vous avez raison de le dire, s'il propose des éléments - je suis bien d'accord avec vous - le problème est qu'il n'évoque ni la situation actuelle, ni les efforts qui ont été faits. Surtout, il ne mentionne pas la réflexion mise en place autour du Plan Vélo pour les années qui viennent, depuis le mois de juin dernier, par l'adjoint à la Maire de Paris en charge des déplacements.

Je suis également étonné de voir qu'il n'est pas fait mention de la concertation auprès des représentants des usagers, depuis le mois de juin dernier, ni de la large consultation réalisée à la fois sur Internet, et dans les mairies d'arrondissements, où plus de 7000 usagers ont contribué à ce Plan Vélo ; l'installation de 7 comités "vélos locaux" n'a pas été évoquée non plus. Il est donc vrai que toute cette concertation et cette démarche citoyenne – qui représente six mois de travail – ne transparaissent pas du tout dans ce vœu. Je trouve ceci un petit peu dommage puisque cela aurait permis une lecture peut-être plus détaillée du Plan Vélo que la maire de Paris a proposé. Ainsi, vous auriez pu constater que, soit un certain nombre de vos propositions sont déjà en œuvre, soit elles vont l'être dans les années à venir, soit, elles sont parfois assez étranges de par les chiffres mentionnés: je pense notamment aux 28 % d'usagers Vélib' actuels, d'après le vœu, alors qu'ils sont en fait 45% à Paris.

D'autre part, il faut tout de même rappeler que ce Plan Vélo coûte quand même 100 millions d'euros, ce qui n'est pas rien. Cela vient compléter une démarche qui a été lancée en 2001: nous avons multiplié par trois le kilomètre linéaire cyclable en 10 ans, passant de 281 kilomètres en 2003, à 732 kilomètres en 2013 ce qui n'est pas rien.

Ensuite, vous aviez parfaitement raison d'évoquer le stationnement des vélos : plus de 2000 arceaux permettant le stationnement des vélos, sont rajoutés par an, depuis 2010, ce qui n'est pas rien! Je vous laisse faire le calcul pour les années à venir.

Par ailleurs, dans le cadre de ce Plan Vélo – et le 4^{eme} arrondissement fait partie de ce plan – une piste cyclable bidirectionnelle va être créée rue de Rivoli, afin de renforcer l'axe Vincennes-Boulogne qui, nous le savons, représente un manque pour les usagers vélo. Une autre piste bidirectionnelle est prévue boulevard Sébastopol, certes pour le premier arrondissement, mais cela concerne tout de même le 4^{eme}, l'axe étant limitrophe. Enfin,

évidemment, la réfection et l'installation d'une voie sur les quais est également au programme.

Par conséquent, nous avons dans ce Plan Vélo quelque chose qui prend acte de ce qui a été fait et qui nous engage pour les années à venir : le Plan Vélo fait donc des propositions de manière très détaillée. Je vous invite donc à bien l'étudier, parce que finalement, dans ce vœu, vous ne faites que nous conforter dans notre engagement depuis 2001, pour favoriser et amplifier tous types de déplacements, mais surtout les déplacements plus écologiques : le vélo en fait partie et ce n'est pas le seul. A ce sujet, j'attire votre attention sur tous les efforts qui ont été engagés par la Ville pour amplifier les déplacements par véhicules beaucoup moins polluants, notamment les véhicules deux-roues électriques. Des efforts ont été faits pour aider financièrement les usagers de deux-roues à acquérir ce type de véhicules. Donc, il n'existe pas que le dispositif Vélib' qui est un élément parmi tant d'autres pour améliorer les déplacements.

Le Plan Vélo sera présenté par Christophe NAJDOVSKI en détail : ce sera l'occasion d'amplifier cette dynamique.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Je ne vais évidemment pas répéter ce que vient de dire monsieur LANDEL. Il y a, en effet, un Plan Vélo en cours, qui a été monté avec les associations de cyclistes, et avec l'ensemble des partenaires de la Ville de Paris. Je pense que cela est assez important.

En revanche, dans ce vœu, certains éléments sont présentés comme sortis de nulle part. Par exemple, demander que la petite ceinture devienne une sorte de périphérique pour vélos est un souhait très étrange car le vélo est employé comme moyen de transport de proximité. Par conséquent, nous n'allons pas aller sur un circuit qui nous éloigne de notre destination, pour ensuite revenir vers l'endroit où nous nous rendons. Cette idée me paraît tout à fait aberrante. A la limite, la petite ceinture pourrait devenir un lieu de promenade, mais pas un lieu de transport à vélo.

D'autre part, l'idée de prolonger l'axe Bastille-Villette sur la rive gauche m'a fait un peu rire. Cela est un peu difficile, puisque de la Bastille à La Villette, nous sommes forcément rive droite. Cela me fait penser au programme de ce monsieur qui se présentait à toutes les élections à Paris dans les années 1950-1960, et qui demandait la prolongation du boulevard Saint-Michel jusqu'à la mer. Nous avons donc renoué avec cette belle idée. Je me suis dit qu'ils s'amusaient aussi du côté de l'UMP, et nous allons jusqu'à la mer, avec un axe Bastille-Villette, tout en passant par la petite ceinture. Cela va être un petit peu compliqué.

Tout cela ne me paraît pas tout à fait cohérent et j'espère bien sûr que le Plan Vélo que nous présenterons aux Parisiens sera beaucoup plus cohérent.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Pour ma part, concernant ce vœu, je m'abstiendrai parce qu'au même titre que madame FAUGERON, je suis très attachée à mon vélo, et donc, en tant qu'usagère, il existe certaines idées que j'apprécie. Cependant, je m'interroge sur l'idée de la passerelle : si je la trouve assez poétique, j'ai peur, en revanche, que son coût n'ait pas été vraiment chiffré et que cela reste un vœu pieu. Allons-y pour le vœu pieu !

Je trouve aussi qu'il n'a pas été suffisamment fait cas de ce qui a été réalisé depuis 15 ans. Je fais moi-même du vélo depuis plusieurs décennies, et je constate qu'un très important travail a été effectué. Je pense que le sujet du vélo est très consensuel à Paris et que nous pourrions peut-être essayer d'éviter d'en faire un lieu d'affrontement partisan.

Pour cette raison, je m'abstiendrai.

Ariel WEIL, Conseiller d'arrondissement

Je souhaite simplement dire un petit mot pour souligner que, comme indiqué dans la remarque de madame LEBRETON, ce vœu comprend des éléments intéressants, et Julien LANDEL l'a rappelé, mais cela ne m'empêchera pas de voter contre, malgré des propositions intéressantes. En effet, ces propositions sont, pour l'essentiel, déjà présentes dans le Plan Vélo.

J'aurais plutôt souhaité que nous nous engagions dans un débat autour de ce Plan Vélo très ambitieux, qui me plaît beaucoup, avec une approche de discussions sous forme d'amendements. Nous pourrions débattre ainsi, plutôt que dans la proposition d'un vœu sorti de nulle part, au moment même où nous nous apprêtons à discuter d'un Plan Vélo qui est l'un des projets les plus ambitieux de la ville de Paris.

Pacôme RUPIN, Adjoint au Maire

Je vais aller dans le sens de monsieur WEIL.

En effet, je pense qu'il s'agit d'un sujet consensuel et j'aurais apprécié un travail constructif entre la majorité et les élus de l'opposition, avec toutes les procédures qui existent, notamment dans les commissions, que vous pourriez faire sur le Plan Vélo, plutôt qu'un vœu qui paraît un peu politicien.

Nous aurions pu nous rassembler pour un travail identique.

Evelyne ZARKA, Adjointe au Maire

Oui, je ne veux pas être redondante mais les propositions de ce vœu pour la plupart le sont. Les autres propositions dont nous n'avons pas fait le détail, en particulier celle concernant la passerelle, ne sont pas du tout apparues au cours de la consultation. Cette passerelle, audessus du port de l'Arsenal, n'a pas du tout été évoquée dans le 4^{eme} arrondissement, ni par le comité des lots, ni dans le 12^{eme} arrondissement. Il est un peu dommage de ne pas s'appuyer sur une large concertation qui a été faite dans les arrondissements et de faire fi de ce travail d'échange.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France J'ai plusieurs éléments à évoquer.

Tout d'abord je vais être un brin politicien, mais j'étais le premier à saluer la majorité qui avait mené des actions dans le bon sens.

De plus, si je peux me permettre d'apporter du rêve à madame LEBRETON, j'en suis très heureux et je la remercie de s'abstenir pour ce vœu.

Enfin, une troisième chose : je suis en partie d'accord avec ce que vous avez dit, monsieur LANDEL sur ce qui a été fait depuis 13 ans, mais lorsque vous dites que nous sommes passés de 200 kilomètres à 700 kilomètres, je me permets d'attirer votre attention sur le fait que cela est vrai uniquement si nous prenons en compte les couloirs de bus. Or je ne suis pas sûr que les couloirs de bus soient totalement sécurisés pour la pratique du vélo.

Franchement, je ne comprends pas. Avec respect et de manière très cordiale, je souligne que vous êtes plusieurs à avoir pris la parole pour me dire que ce vœu comporte des propositions qui vont dans le bon sens, à me dire que vous êtes confortés dans vos positions par rapport à certaines de ces propositions mais, qu'au final, vous n'allez pas voter ce vœu. Vous m'expliquez alors que ma démarche est politicienne. Mais quel est le rôle de l'opposition si ce n'est de participer au débat, de sensibiliser et de faire des propositions? Si à chaque fois que nous vous faisons des propositions, vous m'expliquez qu'elles vont, en

partie, dans le bon sens, mais que vous votez contre, vous m'excuserez, mais je pourrais parfaitement vous retourner le compliment lorsque vous m'accusez d'être politicien.

Moi, je viens de vous prouver ma bonne foi durant tout ce Conseil municipal avec Martine WEILL-RAYNAL, y compris sur les deux vœux que vous venez de nous proposer ; je ne vous ai pas dit qu'ils étaient « politiciens », dès lors que je considérais que ces propositions étaient bonnes. Vous m'expliquez que puisque la Ville réfléchit, l'opposition n'a pas le droit de réfléchir. L'opposition n'a-t-elle pas le droit de faire de propositions? L'opposition ne peut-elle pas être dans une logique de sensibilisation? C'est ce que vous venez de me dire, non? L'ensemble des élus de l'opposition à Paris, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET et moi-même, nous n'aurions pas le droit de vous faire part de propositions qui s'inscrivent dans le débat autour du Plan Vélo? Si certaines vous conviennent, pourquoi, au minimum, ne pas vous abstenir sur ce vœu?

Je veux bien comprendre que cela pose un problème, qui n'est que politique, de ne pas voter pour car, pour l'essentiel de cette proposition, vous êtes d'accord. Chacun fait comme il veut, bien évidemment. La parole est libre et le vote est libre, mais je trouve cela surprenant, je l'avoue. Je vous le dis de manière très cordiale : je ne comprends pas que vous expliquiez pendant un quart d'heure que des propositions vont dans le bon sens, qui confortent certains d'entre vous, et qu'au final, vous nous expliquez que la majorité – ou plutôt une très large part de la majorité – votera contre. Cela vous appartient et je le respecte.

Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement

Je mets au vote ce vœu. Qui est pour? Qui s'abstient? Qui est contre?

Un avis défavorable est donné à la majorité avec 9 voix contre, 1 abstention (Anne LEBRETON (RDGC et apparentés) et 2 voix pour (Vincent ROGER, Martine WEILL-RAYNAL (UMP). Le vœu est rejeté.

QUESTIONS DIVERSES

QD0420150001

Question des Elu-e-s (UMP) relative à une plainte des riverains situés à l'angle de la rue Pavée et de la rue des Francs Bourgeois à l'encontre d'un camion de propreté de la ville de Paris.

Conformément à l'article L2511-12 al.5 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu l'article 25 du règlement intérieur du Conseil du 4^e arrondissement,

Monsieur le Maire,

Des riverains à l'angle de la rue Pavée et de la rue des Francs Bourgeois se plaignent d'être systématiquement réveillés, le dimanche matin par les services de la propreté.

Un camion extrêmement bruyant nettoie ce quartier entre 7 heures et 8 heures. D'après les témoignages que j'ai reçus, il est beaucoup plus bruyant que les véhicules habituels de la propreté de Paris.

Est-il possible de le rendre moins bruyant voire d'en changer et éventuellement de décaler son passage ?

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Deux riverains de l'angle de la rue Pavée et de la rue des Francs Bourgeois m'ont expliqué, avec une certaine force, qu'à sept heures du matin le dimanche, ils sont réveillés par un camion poubelle. Leur témoignage était assez poignant et l'une des deux familles a pris l'habitude d'aller dormir chez un voisin habitant tout près, parce que le bruit était totalement insupportable.

Je ne sais pas si une action est possible, mais j'avais promis à l'une de ces deux familles de vous interpeller au prochain Conseil d'arrondissement. Il faut réfléchir à une manière de sensibiliser les services de la propreté, de changer ce camion et, éventuellement, les horaires de passage.

Je tiens ma promesse en vous posant cette question.

Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement

Il ne faut pas que les habitants hésitent à informer la Mairie sur ce genre de sujets quotidiens. Il arrive que des riverains se plaignent et parfois à juste titre, parce qu'il arrive que, du fait des conducteurs, la vitesse de circulation des camions soit excessive.

Julien LANDEL, Premier adjoint au Maire

Monsieur ROGER, s'agit-il d'un engin laveur ou du rinçage des ordures ménagères?

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France Si j'ai bien compris, il s'agit d'un engin laveur.

Julien LANDEL, Premier adjoint au Maire

Très bien. En fait il y a deux passages à l'angle de la rue des Francs Bourgeois et de la rue Pavée. Le passage, évidemment quotidien, de la société Derichebourg qui s'occupe de la collecte des ordures ménagères et qui passe à partir de sept heures au lieu de six heures – nous avions déjà changé l'horaire de collecte pour repousser l'horaire dominical, et nous pouvons en comprendre les raisons.

En ce qui concerne les engins laveurs, il est vrai que le dimanche, le secteur de l'angle de la rue Pavée et de la rue des Francs Bourgeois, rentre dans le cadre du secteur "Paris Respire", la rue étant fermée à partir de dix heures. Le lavage de ces rues a lieu régulièrement, à la fois par des laveuses sur la chaussée, ou des laveuses de trottoir, comprenant un nettoyage manuel et mécanique, ainsi qu'une inspiratrice. Ce ménage a en effet lieu entre six heures quinze et neuf heures trente dans ce secteur qui est fermé ensuite, au titre de "Paris Respire".

Je pense donc que c'est ce véhicule dont il est question à cet angle-là et nous allons donc regarder s'il est possible de repousser l'horaire à cet endroit spécifiquement, sans que cela ne se répercute à un autre endroit, dans une rue adjacente.

Néanmoins, le lavage est nécessaire, qui plus est dans le cadre de "Paris Respire", car il s'agit d'un secteur très fréquenté. Toutefois, nous allons regarder comment nous pouvons changer les horaires au moment où nous renégocierons les passages avec la Direction de la Propreté et de l'Equipement.

Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement

Il faudrait au moins demander un décalage d'une heure, cela leur ferait déjà gagner une heure de sommeil si, en effet, cela est bruyant en cet endroit. "Paris Respire", c'est à neuf heures.

Merci, en tout cas, de nous avoir alertés.

QD0420150002

Question des Elu-e-s (UMP) relative à la sécurité des élèves et des enseignants du collège François Couperin.

Conformément à l'article L2511-12 al.5 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu l'article 25 du règlement intérieur du Conseil du 4^e arrondissement.

Monsieur le Maire,

Au regard des drames que notre pays vient de connaître, est-il possible, pour renforcer la sécurité des élèves et des enseignants, d'envisager une sortie rue François Miron pour le collège François Couperin ?

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Ile-de-France

Nous en avons parlé au début du Conseil d'arrondissement, nous sommes tous préoccupés par une logique de sécurisation des écoles : ce sont des écoles qui, par leur histoire et par leur situation géographique, sont également liées à la communauté juive. Par exemple, le collège François Couperin possède une sortie unique devant le Mémorial de la Shoah, qui, par définition, peut être un lieu où des décérébrés peuvent venir perpétrer des crimes odieux. Sans tomber dans la psychose, beaucoup de parents se sont interrogés sur le fait d'ouvrir une autre ouverture au collège Couperin, liée à l'ancienne école de la rue François-Miron. Par conséquent, je voulais savoir si cela était une possibilité à envisager. Cela pourrait être une sortie de secours "améliorée" où nous pourrions faire sortir une majorité d'élèves par ce côté. Le Mémorial, en matière de sécurité, est très bien organisé mais il est très compliqué de fiabiliser une sortie d'école.

J'aimerais connaître votre avis et savoir si cet élément était étudié.

Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement

J'admets m'être posé la question au moment où nous avons installé tous ces dispositifs de sécurité des lieux, qu'ils soient cultuels, publics ou scolaires. Le collège Couperin était dans une situation particulière, sachant qu'autrefois, il existait en effet une école par laquelle on entrait par la rue François-Miron. Alors j'ai interrogé le proviseur, madame GORY, qui a ellemême questionné les parents ; je lui ai dit que cette question se posait et qu'aucun tabou n'avait lieu d'être dans ce domaine.

Le commissaire de police et la préfecture étant plus directement concernés, je les ai également interrogés : dans le cadre du plan Vigipirate "Alerte Attentat", ils préfèrent garder une entrée mieux contrôlée par l'allée des Justes et par la sécurisation du Mémorial de la Shoah, plutôt que d'ouvrir une nouvelle sortie sur un trottoir qui est trop étroit, et pour laquelle ils ne pourraient pas assurer une sécurité suffisante. Sachant que nous avons un exemple un peu similaire avec la sortie du lycée Sophie Germain, rue de Jouy.

J'espère que nous reviendrons à des temps plus sereins en terme de sécurité des lieux et je vous suggère de garder cette idée en tête, afin d'envisager un jour de créer deux entrées et sorties.

D'ailleurs je souhaiterais qu'il en soit de même pour le lycée Sophie Germain. En effet, j'ai demandé à la Région qu'une sortie et une entrée soient envisagées par le jardin de la Cité

Internationale des Arts, qui est en train de se construire ; cela permettrait d'avoir beaucoup plus d'espace.

Je tiens compte de ce que madame GORY, le proviseur, a dit. Toutefois, elle m'a rapporté que la majorité des parents se sentaient plutôt protégés par le dispositif actuel. Donc, je vous suggère que nous en reparlions en cas de nécessité, si cela vous convient. Merci beaucoup.

Nous passons à la dernière question concernant la fermeture de la crèche Charlemagne. Je donne la parole à madame WEILL-RAYNAL.

QD0420150003

Question des Elu-e-s (UMP) relative à la fermeture de la crèche Charlemagne.

Conformément à l'article L2511-12 al.5 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu l'article 25 du règlement intérieur du Conseil du 4^e arrondissement,

Monsieur le Maire,

La crèche Charlemagne a dû être fermée dans l'urgence.

Pouvez-vous nous en indiquer les raisons ?

Quelles sont les conséquences pour les autres établissements ?

Dans quels délais pouvons-nous envisager une réouverture ?

Martine WEILL-RAYNAL, Conseillère d'arrondissement

Nous avons appris récemment que la crèche Charlemagne avait dû fermer dans l'urgence. Pouvez-vous nous en indiquer les raisons, nous dire où sont allés les enfants, quelles sont les conséquences pour les autres établissements et, enfin, dans quel délai pouvons-nous envisager sa réouverture ?

Evelyne ZARKA, Adjointe au Maire

La crèche Charlemagne a fait l'objet en 2008 d'une restructuration qui fut assez réussie, et qui procura un meilleur confort aux enfants, ainsi qu'au personnel. Elle a reçu également un embellissement non négligeable des locaux et ceci permit d'accueillir les 66 enfants dans des conditions optimales.

Lorsque les premières mauvaises odeurs ont été perçues dans les sous-sols du bâtiment, la Direction de la Petite Enfance a réalisé de nombreuses investigations sans trouver la cause de cette odeur, qui était à ce moment-là incommodante.

En octobre dernier, ces odeurs sont devenues de plus en plus insupportables, plus particulièrement vis-à-vis du personnel qui travaillait en sous-sol. C'est alors que monsieur le Maire a immédiatement sollicité les services de la Direction des Familles et de la Petite Enfance, afin de réaliser des études d'analyses réelles et du réseau d'extraction des eaux usées. Ces émanations perçues dans le sous-sol ont conduit monsieur le Maire à décider de la fermeture de l'établissement, les résultats n'ayant pas été immédiats. Cette décision a été guidée par le principe de précaution, en étroite collaboration avec les services de la Direction des Familles de la Petite Enfance et avec madame CLAIREL, directrice de la crèche. Monsieur le Maire a souhaité qu'il ne soit pris aucun risque pour la santé des enfants, ainsi que celle du personnel de l'établissement.

Pendant toute la durée de la fermeture de la crèche, les travaux sont entrepris afin de résorber l'ensemble des dysfonctionnements relevés qui sont à l'origine des odeurs qui incommodent fortement le personnel.

Une solution d'accueil a pu être proposée à chacun des enfants au sein d'établissements d'accueil de la petite enfance du 4^{ème}, pour les crèches collectives, en insistant sur la nécessité de garantir à chacun d'eux une stabilité des repères au niveau du personnel encadrant qui a suivi les enfants. Pour lors, cet accueil se déroule dans de bonnes conditions.

Le Maire a souhaité qu'une réunion d'information se tienne dans les plus brefs délais, afin d'informer les parents de cette fermeture. Cette première réunion s'est déroulée le 17 décembre dernier, pendant les vacances de Noël, dans un climat tout à fait apaisé: les parents se sont sentis rassurés et informés, et, de manière exhaustive et transparente, ils ont pu poser les questions qui les préoccupaient.

L'entreprise chargée de la restructuration de la crèche en 2008, Bouygues, a reconnu que ces travaux de rénovation comportaient des malfaçons et qu'au titre de la garantie décennale, la société prendrait à sa charge une partie des travaux de rénovation. Suite à une réunion de crise avec la SLA, un échéancier des travaux prévus a été présenté, et visait à réparer l'ensemble des dysfonctionnements relevés dans le réseau de l'extraction de l'air et des gaines de soufflage. Le montant des travaux s'élève à 100.000 euros répartis de la façon suivante: 40.000 euros à la charge de Bouygues et 60.000 euros financés par la Ville, pour l'amélioration du confort thermique de l'établissement.

Les travaux doivent prendre fin au cours de la deuxième semaine du mois de mars et il est prévu un mois supplémentaire dédié à la vérification, au contrôle et au réaménagement des locaux.

Monsieur le Maire a souhaité qu'une réunion d'information soit organisée dans les prochains jours, afin d'expliquer aux parents le déroulement des travaux et afin de répondre à toutes leurs interrogations.

La réouverture de l'établissement est prévue pour mi-avril et je dispose du *dispatching* des enfants dans cinq autres crèches de l'arrondissement.

Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement

Nous transmettrons.

Merci d'avoir posé la question car il est vrai qu'il fallait agir vite, me semblait-il. Il valait mieux aborder la difficulté directement avec les parents, plutôt que de faire semblant et trouver un moyen terme.

Je vous suggère maintenant de passer aux questions du public.

QUESTIONS DU PUBLIC

Christophe Girard. Maire du 4e arrondissement

Dans la mesure du possible, nous vous répondrons ce soir, et si tel n'est pas le cas aujourd'hui, vous aurez évidemment une réponse lors du prochain conseil.

Premier Intervenant

Monsieur Patrick PERRUCHAT, habitant 51 rue des Blancs Manteaux dans le 4ème arrondissement, accompagné de copropriétaires.

Nous avions jusqu'à présent comme interlocuteur monsieur LANDEL.

Nous avons un problème d'insalubrité, sans parler de coût : nous avons entre 70 et 100 pigeons sur la façade qui sont attirés par un monsieur, apparemment déstabilisé, qui les nourrit et possède même un élevage. Si vous le souhaitez, nous tenons à votre disposition un petit dossier à ce sujet.

Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement

Vous pouvez me le donner parce que je vais vous répondre directement. Je vous remercie.

Monsieur Patrick PERRUCHAT

Souhaitez-vous d'autres renseignements ?

Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement

Je vais vous répondre parce que ce que vous faites là m'aide énormément. Bien sûr, vous compléterez, si la réponse vous semble incomplète.

Je suis Maire de cet arrondissement depuis juillet 2012, et nous rencontrons de grandes difficultés avec monsieur BELVEDERE – si nous parlons de la même personne : il a sa voiture stationnée et certains habitants du quartier la déplacent pour qu'il ne soit pas verbalisé. Passant très tôt le matin dans cette rue, j'ai eu possibilité de voir quel était son itinéraire. Autrefois, il habitait un logement social de la Ville de Paris qu'il a dû quitter pour des questions d'insalubrité : les habitants n'acceptaient plus de cohabiter avec quelqu'un qui avait des sacs de graines et des rats dans son appartement. Sa fille, elle-même, s'est désolidarisée de son père.

Dès juillet 2012, j'ai obtenu de la part du commissariat du 4^{ème} arrondissement, de la préfecture de police, que le véhicule soit verbalisé, puisqu'il demeurait là et qu'en plus, il avait une fonction qui ne me paraissait pas convenir avec la santé publique. J'ai saisi le Secrétariat Général de la Ville de Paris, le Ministère de la Santé, le Ministère de l'Intérieur, ainsi que la préfecture de police: le véhicule a été retiré une quinzaine de fois, et monsieur BELVEDERE a payé les amendes. Cela est absolument extraordinaire puisqu'il paie ses amendes avec les minimums sociaux très bas qu'il reçoit, c'est-à-dire environ 700 euros. Toujours est-il que son véhicule est replacé à chaque fois par les habitants ; j'ai reçu une lettre m'indiquant que j'étais un "criminel de vouloir tuer le charme de Paris et le charme des pigeons dans Paris"! J'ai été accusé d'être un criminel, et d'être sur le point de tuer ce monsieur. J'ai reçu des lettres accompagnées d'une pétition. De plus, une journaliste de France Télévision qui habite là estimait que j'étais un « monstre » puisque cet homme faisait partie du charme de Paris!

Alors, j'admets que votre pétition m'aide beaucoup. Une avocate, habitante du quartier, Me GOZLAN, va d'ailleurs nous aider dans la procédure. Personnellement, je ne comprends pas qu'il n'existe pas un texte qui permette de faire cesser ses agissements. Je siège au Conseil d'Administration du Centre Pompidou et ce dernier souhaiterait également pouvoir agir. Nous allons mener une action commune, mais le fait que vous ayez fait signer cette pétition nous aide grandement. Je considère qu'en la période actuelle, le plan Vigipirate devrait faciliter la vie de la police pour faire cesser ces agissements. Alors ma proposition est un peu radicale, mais je crois qu'il faut que cet homme soit stoppé.

J'ajouterai que certains parents, avec des enfants, se sont fait insulter par ce monsieur, qui est un personnage totalement fantasque et tout à fait antipathique : je serai sans pitié.

Sachez qu'aujourd'hui, les élus sont consternés par cette situation à laquelle aucune réponse publique n'est donnée et je dois admettre qu'à un niveau local, cela paraît ridicule!

Par conséquent, pour toutes les raisons précédemment évoquées, je suggère de tenir en mairie une réunion spécifique sur ce sujet, parce que je trouve scandaleux qu'en 2015, il y ait un nourrisseur de pigeons, sachant que sont porteurs de toxoplasmose, ce qui est extrêmement dangereux pour les femmes enceintes et les personnes séropositives : cela concerne des habitants dans notre quartier.

Par conséquent, il faut agir et sachez qu'il nous manquait une pétition : vous nous aidez donc véritablement. Il y avait déjà une pétition contre et une pétition violente, c'est un criminel.

Oui, Madame?

Intervenante membre du public

Comme vous le constaterez dans le dossier que nous vous avons remis, nous ne pouvons même pas ouvrir notre fenêtre. Si vous passez à l'angle de la rue du Temple et de la rue des Blancs Manteaux, je vous invite à jeter un coup d'œil : vous serez catastrophé et étonné de ce que vous verrez au premier étage. La pluie tombe sur le zinc et rejette tous les excréments et les fientes sur les murs. J'habite juste au-dessus. Nous ne pouvons donc pas ouvrir nos fenêtres car les pigeons pénètrent dans les appartements. Cela devient impossible.

Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement

Sachez que votre démarche est non seulement légitime, mais sachez aussi qu'elle arrive à point nommé, puisque depuis juillet 2012, je n'obtiens gain de cause sur rien.

Il a été procédé à l'enlèvement de cette voiture et il a été verbalisé : il est interdit de nourrir les pigeons. Cela ne sert à rien.

Par conséquent, je pense qu'il faut des mesures beaucoup plus radicales, dans le respect bien entendu de la loi de l'intégrité des personnes. Il ne faut pas qu'il existe de mésentente sur les termes que j'utilise aujourd'hui, mais je trouve scandaleux qu'un vieil homme fou puisse agir ainsi, au détriment de la santé publique dans notre arrondissement.

Intervenante membre du public

Je voudrais signaler également qu'il possède deux véhicules : une Mercedes, qu'il permute avec une estafette.

Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement

Madame ZARKA habitant tout près, elle va venir nous prêter main-forte afin de lutter contre ce fléau.

Intervenante membre du public

Alors, nous parlons de procéder à une partie du ravalement, mais combien cela va-t-il nous coûter? De plus, si aucune solution n'est apportée à la base, cela ne sert à rien.

Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement

Vous avez raison mais, pour ma part, je suis pour une solution publique, chère Madame.

Ce n'est pas à vous de subir les agissements de cet individu.

Cependant, j'avoue très humblement que jusqu'à maintenant, tout ce que j'ai fait a servi très ponctuellement, mais n'a pas eu de résultats.

Intervenante membre du public

C'est pour cela que nous nous sommes permis de venir.

Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement

Vous avez très bien fait. Je dois dire que cette pétition m'aide beaucoup. Vous, vous assumez ce qui n'est pas le cas des commerçants du quartier qui ont refusé de signer la pétition. Selon eux, ils ne voulaient pas avoir d'ennuis. Je ne peux pas être le seul qui s'élève contre l'homme aux pigeons.

Vous m'aidez beaucoup, je vous en remercie.

Y a-t-il une autre question?

Oui, monsieur GENEL, Président du Conseil de quartier de Saint-Merri?

Alain GENEL, Président du Conseil du quartier Saint-Merri

Il y a environ 18 mois, je vous avais remis une pétition comportant quelque 150 signatures collectées de manière artisanale, à la force du poignet. Parfois, il a fallu discuter une demiheure avec des personnes qui expliquaient que cet homme était un saint homme et que ce qu'il faisait était très bien. Dans la foulée, une pétition sur Internet a vu le jour et a récolté des milliers de signatures dans le but de soutenir ce saint homme. Que valait alors notre modeste pétition artisanale, face à ces milliers de signatures venues du monde entier pour soutenir le saint homme?

Ce n'est pas l'objet de ma question : je reviens à celle-ci.

Vous avez pris une délibération pour le renouvellement de la convention pour les visites de la Tour Saint-Jacques avec la SAS Des Mots et des Arts, et je m'en réjouis. Ma question est la suivante: qu'en est-il des plages de visites ? Car au fond, la meilleure façon d'éviter les frustrations mentionnées tout à l'heure, c'est d'élargir les plages de visites par rapport à 2014 où il n'était possible de visiter que pendant quelques semaines. Est-il prévu, dans votre convention, d'élargir les plages ?

Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement

Je vais vous répondre, mais en partie, puisque la question a été posée tout à l'heure par une élue, madame WEILL-RAYNAL qui, avec beaucoup de bon sens, comme toute citoyenne, a essayé de s'inscrire, mais sans succès.

Comme l'a rappelé Ariel WEIL, le succès est immense.

Tout en tenant compte des remarques de madame WEILL-RAYNAL et de votre question en tant que citoyen et président de Conseil de quartier concerné par ce lieu, je suggère de demander à monsieur JULLIARD, responsable de la vie culturelle à Paris auprès de la Maire, de voir dans quelle mesure ce lieu pourrait être davantage visité, avec des plages horaires plus grandes. Cela paraît être du bon sens.

Ainsi, les habitants du 4^{eme} pourraient avoir, d'une certaine manière, un avantage qui ne choquerait pas. Il ne faut pas que cela soit un privilège, mais que cela soit un avantage pour tout le 4^{eme}. Les habitants vivent avec La Tour Saint-Jacques et il serait légitime qu'ils puissent en premier lieu, avant les touristes du monde entier, la visiter.

Cela ne me paraitrait ni choquant, ni nationaliste : il s'agit simplement de défendre nos habitants.

Je donne la parole à madame FELLOUS.

Madame FELLOUS

Bonsoir, je souhaitais évoquer trois points avec vous ce soir.

Dans un premier temps, je voulais vous demander s'il était possible que nous puissions donner un nom de rue à un enfant de l'arrondissement qui a été déporté à Auschwitz. Cela est-il possible? Cela a-t-il déjà été fait par le passé? Effectivement, il existe des plaques commémoratives qui nous remémorent ce drame quotidiennement, mais cela me paraîtrait très intéressant pour la mémoire.

Dans un deuxième temps, j'aimerais évoquer les barrières situées rue des Francs Bourgeois dans le troisième arrondissement, devant l'école de commerce l'ISEG; ces barrières sont amovibles et se trouvent à deux pas de la rue des Rosiers: je pense que ces barrières peuvent être utilisées par des personnes malveillantes, comme des projectiles sur la rue des Rosiers. Cela fait très longtemps que ces barrières sont là pour protéger les étudiants, mais pourquoi ne pas avoir des barrières fixes comme devant les écoles ? Elles seraient tout de même plus jolies que ces barrières amovibles.

Enfin un dernier point, dont vous me direz sûrement qu'il s'agit d'un sujet « politique » : je veux parler de la surveillance de l'arrondissement par des caméras vidéo. Je sais que les caméras ne protègent pas mais elles permettent d'arrêter les auteurs d'actes antisémites. Je vous le rappelle, notre arrondissement est quand même en première ligne sur Paris, et peut-être même en France. Par conséquent, il serait bien, effectivement, d'avoir des caméras pour pouvoir arrêter de manière plus rapide les auteurs d'actes antisémites.

Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement

Ces trois points que vous évoquez sont, bien évidemment, des sujets très sérieux.

Concernant le premier point, sachez que sous Jacques CHIRAC, Jean TIBERI, Bertrand DELANOE, et Anne HIDALGO, il y a, et il y aura des noms de rues ou des lieux qui porteront les noms de ces citoyens et citoyennes absolument extraordinaires qui ont soit souffert de la déportation et de la disparition dans les camps, soit sauvé des juifs et en étant des Justes – puisqu'ils ont sauvé des enfants, des femmes, et des hommes déportés. A titre d'exemple, j'étais concerné en tant qu'adjoint à la Culture et j'avais fait une proposition ayant donné lieu à la dénomination de la bibliothèque Hélène BERR dans le 12ème arrondissement. Il y aura très prochainement une rue Dora BRUDER à Paris, inspirée du roman de Patrick MODIANO.

Donc, ce que vous avez demandé, madame FELLOUS, n'est pas du tout saugrenu : c'est la logique républicaine qui existait sous Jacques CHIRAC, Jean TIBERI, Bertrand DELANOE, et Anne HIDALGO aujourd'hui ; elle vise à rendre hommage à ces personnes. Lorsqu'un habitant ou une habitante souhaite porter une proposition à la connaissance de la Maire de Paris, il faut évidemment le faire de façon écrite. Ensuite, une commission étudie cette proposition qui devra être portée par des élus si elle est considérée comme possible et envisageable.

Concernant le deuxième point, n'étant pas du tout compétent, nous vous répondrons de manière un peu plus technique, sous l'angle du regard d'un ingénieur de la voirie et de la protection.

En ce qui concerne la surveillance, à titre d'exemple, le vendredi qui a suivi l'attentat de Charlie Hebdo, j'ai pris l'initiative avec le commissaire de police, de demander aux commerces de la rue des Rosiers de fermer plus tôt – je m'étais d'ailleurs entretenu avec monsieur Vincent ROGER. Nous redoutions une série d'attentats comme cela s'était produit le 11 septembre aux États-Unis. Une série a malheureusement eu lieu avec Montrouge, où la gardienne de la paix se trouvait devant une école juive. Les caméras se trouvant à Paris sont placées dans des lieux sensibles pour surveiller, en effet, et surtout pour prévenir. L'été dernier, des personnes sont venues commettre des actes inadmissibles dans le Marais et les caméras ont été très utiles en aidant la police à appréhender ces personnes dont le comportement n'était pas acceptable au XXIe siècle.

Ainsi, je pense avoir répondu concernant deux des points évoqués et nous répondrons au troisième point très prochainement.

Y a-t-il une dernière question?

Le cas échéant, il est 21h15 et je souhaite que vous puissiez dîner, en ce début d'année, à une heure correcte.

Je vous remercie, ainsi que tous les élus.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21h30.